

CONTRIBUTION

Pour le congrès de Reims 2008 du Parti Socialiste

Présentée par

Benoît HAMON et Henri EMMANUELLI



Contribution présentée par
Benoît HAMON et Henri EMMANUELLI

Et les parlementaires, premiers fédéraux, maires, membres des instances nationales :

THOMAS Isabelle (35), JUANICO Régis (42), CASTEX François (32), VERGNIER Michel (23), ROMAGNAN Barbara (25), PEIRO Germain (24), JARRAUD-VERGNOLLES Annie (64), DUSSOPT Olivier (07), LE CORRE Mireille (89), MOGLIA Michaël (59), ARNAUD LANDAU Arlette (43), CHERKI Pascal (75), LEFLECHER Claire (02), DUFAU Jean-Pierre (40), BRUN Charlotte (95), HAMDADI Razzy (94), MAYRARGUE Delphine (03), CARRERE Jean-Louis (40), LOÏDI Janine (31), LAGRAVE Renaud (40), ASSOULINE Tania (93), TRAVERT Stéphane (50), EVIN Aude (75), JULLIARD Bruno (75), TESSIER Séverine (93), CHERET Pierre (64), HOUSSIN Sylvie (60), DELPEYRAT Stéphane (40), FRIGOUT Marie Dominique (14), MASSON Bertrand (54), BENARD Emmanuelle (29), GRICOURT Marc (41), CORDERY Florence (FFE), MONTAUGE Franck (32), CIEUTAT Françoise (31), CHANET Daniel (41), MITTERRAND Elisabeth (32), BALAS Guillaume (75), DUNEUFJARDIN Stella (62), LEJEUNE André (23), CABANNE Marie-Pierre (64), CUTURELLO Paul (06), BOT Jeanne (75), ASSANTE Vincent (21), CLARY Anne Julie (06), CROMBECQUE Yann (69), DUMESTRE Isabelle (43), GODEFROY Jean-Pierre (50), CHEVALIER Marie (35), FUCHS Gérard (76), CHARNOZ Sandrine (75), CASIER Philippe (80), HERIAUD Véronique (29), RODRIGUEZ Salvador (66), JARNAC Janine (40), OLIVE Frédéric (84), LEFEVRE Christine (80), VIGUIER Thibaud (60), LE BAIL Chloé (44), MATHELIER Guillaume (74), THULLIEZ Sarah (80), AMIRSHAHI Pouria (16), BOURDAT Bernadette (02), DARRIULAT Philippe (75), CABANNE Marie-Pierre (64), HOANG NGOC Liêm (51), FILOCHE Léa (75), ROMERO AGUILA Roberto (92), JOLY Catherine (75), BAYOL Philippe (23), JOLY Lorette (10), LIBRATI Yann (06), VAUGELADE Sylvie (23), GAUCHE Marc (81), PIGAMY Marion (13), GIRARDIN Olivier (10), TETSI Liliane (67), ESPILONDO Jean (64), DEMAISON Isabelle (80), MARTEL Georges (19), NEDDER Houa (69), SADDIER Jérôme (69), CHARAÏ Naima (33), BELLOCQ Gabriel (40), DUMONT-MAUREL Elisabeth (03), LASCOMBES Pierre (32), DENIAUD Laurianne (44), CHERASSE Jean-Claude (90), DUFFAUD Laurence (35), GENEREUX Jacques (75), BAUMEL Céline (78), LEONARD Christophe (08), RAYMOND-ROSSI Marie-José (75), FICHTALI Yassir (93), VERON Pauline (75), CASSANY François (03), DASPET Virginie (75), RIGAUDIAT Jacques (92), ALLAIN Monique (50), JOLY Jean Yves (10), SERVIERES Elisabeth (40), LEBON David (28)

Et...

ABADIE Jean-Marie (40), ABBAOUI Ahmed (91), ABBAOUI Khadija (91), ABBAOUI Rime (91), ABDELMALEK Arrous (57), ABEL Thibault (34), ABELLAN Ascension (33), ABRAS Gilbert (42), ABRIAL David (42), ABROUK Nora (91), ACHARD Pascal (75), ACHILLI Georges (35), ADEL Jamila (91), ADEL Joshua (95), ADJAOUD Lhoucine (91), ADJAOUD Majid (91), ADRIEN Derain (91), AFCHAIN Céline (75), AGENAIS Jean-Pierre (35), AGHA BABAEI Syamak (67), AGORRETA Alain (81), AGOUBI Abdelaziz (69), AGUERRE Jérôme (64), AHUES Isabelle (75), AICARD Corentin (78), AICARD Corentin (91), AICARD Corentin (91), AIME Damien (06), AISSOUN Miriem (09), AIT AMROUS Nouredine (57), AKOTANOSY Asam (91), AKOUM Françoise (30), AKROUT Noura (75), ALAOUI DRAI Ali (91), ALAVER Manuel (34), ALCARAZ Alix (11), ALFAMA Jean-Marie (91), ALBERT Michelle (81), ALJOUI Hichem (91), ALLAIN Monique (50), ALLAN Patrice (50), ALLIRAND Olivier (42), ALLOU Samir (91), ALLOY Emmanuel (62), ALMEIDA Frederic (94), ALMONACID Fanny (64), ALONZO Anne (75), AMBROSIO Juliette (06), AMIOT Marc (91), AMIR Boulima (75), AMIRSHAHI Pouria (16), AMRANI Hicham (91), AMRANI Mohamed (91), AMRANI Nawal (91), ANDÉRODIAS Cassandre (43), ANDRIEU Philippe (11), ANGELERI Frédéric (06), ANGRAND Pascaline (69), ANN Severine (67), ANOTO Nicolas (34), ANTONI Thomas (75), AOUDIA Sahra (30), AOUJDJANE Kamel (93), AOUJJEHANE Kamel (75), APY Frederic (57), ARADJ Serge (95), ARCONDEGUY Gaël (78), ARGAUD Denis (42), ARIAGNO Jeff (69), ARMENGOL Michel (32), ARNAUD Pierre-Yvain (75), ARNAUD Catherine (50), ARNAUD LANDEAU Arlette (43), ARNOULT Nausica (93), ARRIVE BENOIT (50), ARRONDEAU Christophe (40), ARROUS Abdelmalek (57), ARTINS Angélique (06), ARTINS Christian (06), ARTINS Mandoline (06), ARZUR Michel (22), ASMI Medhi (31), ASO Michel (64), ASSANTE Vincent (21), ASSELIN Elisabeth (69), ASSELYAN Bertrand (33), ASSOULINE Tania (93), ASSOUMOU Dany (75), ASTRUC Sylvie (32), ATINDEHOU Just (33), ATLAN Richard (69), AUBERT Jérôme (42), AUBERT Nicolas (05), AUBERT Roland (60), AUBIN Alain (58), AUBRESPIN Gilbert (42), AUBRESPIN Marie-Jo (42), AUCLAIR Martine (23), AUCOUTURIER Daniel (23), AUDET Cécile (63), AUDINAT Colette (42), AUDURIEAU Patrice (06), AUGÉ Christian (73), AUGER Colette (23), AUGER Maurice (23), AUGUSTINIAK BARZIN Rémi (59), AUNEAU Michelle (85), AURENSAN Nadine (32), AURENTY Jean-François (75), AURIOL Philippe (69), AURORA Michael (32), AUSBOURGIER Thomas (57), AUSLENDER Jérôme (63), ASSIDON Marie-Emmanuelle (75), AUTRET Guy (44), AUZARY Gilles (42), AVELINO Yannick (92), AYAD Akim (93), AZZAZENE Ben-saad (54), BA Abdou (91), BA Amadou (91), BA Mamadou (91), BA Soule (91), BACHELOT Hugues (23), BADINIER Fabien (75), BAGALCIAGUE Annick (75), BAGNAUD Gérard (33), BAKU MADUDA Cécile (91), BAKU MADUDA Magali (91), BAKU MADUDA Roger (91), BALA Laurent (92), BALADE Gérard (32), BALAS Guillaume (75), BALAYE François (07), BALDELLI Philippe (92), BALKAN Beril (67), BALLANGER Charles-Emmanuel (91), BALLESTER Jean-Luc (77), BALLON Maeva (75), BALZANETTI Joëlle (13), BANCEL Julien (69), BANIZ Simone (91), BANVILLE Françoise (02), BAOUAFI Issam (92), BAOUCH Yacine (54), BARBAIRE Jean-Luc (23), BARBAUD Soline (59), BARBE Florent (33), BARBE Philippe (33), BARBERON Laurent (75), BARBRON Ludovic (35), BARDET Didier (23), BARENFIELD Sylvie (75), BARGE Suzanne (69), BARKERDJAN Eric (75), BARLIS Corine (75), BARNIER Sarah (75), BARON Philippe (32), BARRA Laurence (30), BARRAUD Marcelle (69), BAS Marie-Noëlle (78), BASILE Christophe (14), BASTE Roxanne (64), BATAILLE Robert (23), BATAUD Anne (92), BATAUD Lucien (92), BATTIER Eric (38), BAUDOIN Stéphanie (75), BAUER Patrick (95), BAULIEU Florent (67), BAUMÉL Céline (78), BAURY Jacqueline (14), BAYLET Jocelyne (24), BAYOL Philippe (23), BAYOL Jacqueline (23), BAYOL Louis (23), BAYON Jean (23), BAZEMA Pierre (75), BAZILE Ange (13), BAZILLIER Rémi (75), BAZIN Pierre (89), BAZOGE Agnes (78), BEAL LONG Julien (06), BEAUCHOT Julien (74), BEAUDOIN Stéphanie (75), BEAUJEAN Corinne (35), BEAUJOLIN Lucas (75), BEAUVALLET Mathilde (41), BEBBOUCHA Abdelkader (91), BEBBOUCHA Nawel (91), BECHEUR Amina (75), BECHEUR Hakim (75), BECKER Sarah (59), BECKER Blaise-Samuel (67), BEDON Bernard (40), BEFORT Nicolas (51), BELAMECHE Shady neize (32), BELHADJ Youssaf (69), BELLAL Farid (92), BELLALI Sofiane (75), BELLOCQ Gabriel (40), BELVALETTE Maurice (60), BEN REHOUMA Sarah (92), BEN SAADA Karim (83), BENABID Lokmane (57), BENABID Mohcene (57), BENALI Ahmed (91), BÉNARD Emmanuelle (23), BENCHEIKH Farid (78), BENCHIKH Hameaud (78), BENEKEIKH Hicham (91), BENHAYOUN Yann (69), BENISTRAND Catherine (63), BENJILALI Mohamed (91), BENKIMOUN Pauline (75), BENOIST Tristan (75), BENSAAADI Asmahane (42), BENSAAADI Karim (42), BENSAAADI Khedija (42), BENSAAADI Nadgim (42), BENSAAADI Saïd (42), BENSABAI Nordine (91), BENSABAI Nathaniel (75), BENSABAI Abdelhak (91), BENSABAI Nars Eddine (91), BENSABAI Mohamed (51), BENSOUSSAN Remi (75), BENTAOUNE Anissa (92), BERARDI Christophe (01), BERAUD Robert (42), BERCOVICI Rivka (75), BERDOU André (64), BERGER Mathieu (64), BERGER Serge (71), BERGERON Monique (23), BERGERO Sylvie (40), BERKOUN Ahmed (42), BERNABET Paul (78), BERNADICOU Michel (64), BERNARD Alain (66), BERNARD Jean-François (63), BERNARD Jonathan (75), BERNARD Viviane (34), BERNARDEAU Alain (75), BERON Alain (24), BERON Huguette (24), BÉROUD Adrien (69), BÉTE André (23), BERTHELOT Olivier (75), BERTHOUT Gérard (51), BESNARD Antoine (29), BESNIER Sylvaine (35), BESOMBES Laurent (23), BESSIERE Linda (81), BESSON Marie-Hélène (85), BETANT Alain (91), BEZ Bruno (42), BIANCONI Fabrizio (06), BIARD Lily (34), BIARD Tina (34), BICEP Hubert (971), BICHRAOUI Najet (69), BILLIAU Aurélie (62), BINET André (06), BINTU Christophe (75), BIZOUARN Franck (91), BIZOUARN Laurent (91), BLAISSE Muriel (75), BLANC Roger (83), BLANCHARD Jérôme (35), BLANCHARD Marie-Thérèse (69), BLANCHET Pierre (23), BLATZ Nathan (67), BLERLALD Wilfried (93), BLESS Mathieu (81), BLNC Jean-Louis (11), BLONDET Lucien (51), BLOT Michel (02), BLOT Philippe (02), BOBOT Julien (75), BOCK Nicole (78), BODEAU Eric (23), BODEAU Florence (23), BODEAU Jacky (23), BOEHLER Nathalie (75), BOISSON François (75), BOISSIERE Nicolas (34), BOISSON Nathalie (75), BOITEUX Jean (94), BOLTEAU Jean-François (85), BONATI Dominique (57), BONATI Elise (57), BONATI Paul (57), BONATI Pierre (57), BONATI-BOUDIÈRE Monique (57), BONATO Philippe (974), BONGIOVANNI Christian (06), BONJEAN Élisabeth (40), BONNABELLE Alain (57), BONNAMOUR Guillaume (83), BONNAUD Claude (23), BONNEAU Rose (40), BONNET Mathieu (06), BONNOT Frederic (93), BONZOM Jean-Pierre (33), BORDAHANDY Audrey (40), BORDENAVE Vincent (75), BORDÈS Solange (33), BORDIER Daniel (41), BORDIER Sylvie (41), BOSCH Jean-Marie (38), BOSCHEREL Elise (93), BOSSE Camille (35), BOST Marie Paule (40), BOT Jeanne (75), BOUABBAS Amine (75), BOUABBAS Meriem (75), BOUALI Nadi (23), BOUALI Elisabeth (23), BOUAMAR Karim (93), BOUBEKEUR Nadjet (95), BOUCHER Jean (83), BOUCHER Yvette (83), BOUDIN Clément (75), BOUDOKHANE Mahmoud (91), BOUDRAA Mounir (84), BOUFFARD Antoine (69), BOUFFARD Valérie (84), BOUGHIDA Faouzy (69), BOUHALIER Myriam (41), BOUINOT Jérôme (51), BOUJOT Jérôme (41), BOULAIN Daniel (95), BOULIMA Amir (75), BOULLINGUEZ Julien (75), BOULINGUI Jean Olivier (57), BOUMAHDI Naima (93), BOUQUET Julie (67), BOURABAA Hamama (78), BOURCIER Frédéric (75), BOURDAILLET Marcel (29), BOURDAT Bernadette (02), BOURDI Saïd (42), BOURDU REMI (75), BOURDUT Claude (03), BOURELLE Quentin (57), BOURGEOIS François (60), BOURGOGNE Sophie (60), BOURGOIN Jocelyne (75), BOURGUIGNON Pierre (23), BOURGUIGNON Thierry (23), BOURGUIGNON Tomas (91), BOURHALAL Kacem (91), BOURRIEL Marie-Noëlle (14), BOURRIEL Marifal (14), BOURJADE Alain (31), BOURLIAUD Charlotte (23), BOUSQUET-PIT Pascal (33), BOUSSARD Damien (75), BOUTALLAKA Jihane (75), BOUTEVIN Jean-Louis (40), BOUTIFLAT Dylan (75), BOUTILLIER CLAIRE (62), BOUTMEDIET Karim (69), BOUVIER Danièle (02), BOUYRIE Hervé (40), BOUZNADA Toufik (78), BOYADJIAN Jules (26), BOYER Christine (95), BOYER Hélène (11), BOYER Marcel (95), BRAEMER Nicolas (75), BRAHIM

Naoufel (91), BRALLY Gérard (42), BRAUN Christine (69), BREGEAT Julien (44), BRÈQUE Joël (64), BRETECHER Marie-Claire (64), BRETON Thalia (75), BREOUT Stéphane (75), BRIBOS Juliette (62), BRIBOS Thomas (62), BRIDON Jean Claude (18), BRIKI Anouar (91), BRILLAT Michel (91), BRIY Amandine (54), BROCHETON Laurent (02), BROCHIER Christiane (83), BROHEE Gilles (62), BROUARD Jean-Pierre (57), BROUDIC Valérie (35), BROUILLOUX Olivier (42), BROUILLOUX Sylvie (42), BROUSSE Sylvain (67), BRUBALLA Marie (33), BRUMENT Didier (75), BRUN Charlotte (95), BRUN Frédérique (33), BRUN Pauline (07), BRUNE Eric (75), BRUNEAU Roger (14), BRUNEEL Julien (59), BRUNEL Julien (59), BRUNEL Jean (11), BRUNEL Philippe (95), BRUNETAUD Jean-Claude (23), BRUNIER-ZSIGRAY Philippe (92), BRUN-PIGUET Michelle (69), BRYGO Philippine (75), BSIR Rachid (91), BUAILLON Jean-Claude (78), BUGLER Stéphane (75), BUISSON Pierre (69), BURGAT Yanis (38), BUSTORI Jean-Pierre (28), BUTORI Christian (64), BUTORI Nicole (64), BYLEVLED Valentin (91), CABANNE Germain (64), CABANNE Marie-Pierre (64), CABE Robert (40), CACCAMO Jos (83), CADOUX Dominique (40), CALLAUD Madeleine (23), CAILLAUD Bernard (32), CAILLETON Isabelle (40), CAKIR Keven (38), CALLEJON Lucille (34), CALMELS Jerome (93), CALMON Jacques (19), CAMARA Assa (78), CAMARA Ibrahim (91), CAMARA Khayé (91), CAN Thomas (76), CANIGIANI Amandine (57), CANTINI Thierry (69), CAP Michel (41), CAPEL Lionel (75), CAPLANNE Jean (40), CARADEC Gilles (91), CARBONNIERE Olivier (40), CARDON Bertrand (62), CARDON Héliène (69), CAREMIAUX Matthieu (57), CARENTON Jérôme (23), CARISSIMO BERTOLA Quentin (93), CARLES Fabien (06), CARLES Fabien (06), CARLES Marc-André (06), CARON Maurice (02), CARPENTIER Eric (32), CARRE Edwige (91), CARRE Elisabeth (91), CARRE Marion (91), CARRE Serge (91), CARRERE Pierre (40), CARRERE Benoît (07), CARRERE Jean-Louis (40), CARREY-CONTE Fanélie (75), CARRISSIMO BERTOLA Quentin (93), CARVALHO Fatima (02), CARVALHO Fatima (02), CASANOVA François-Xavier (65), CASARI Sébastien (62), CASIER Philippe (80), CASSANI François (03), CASSIOT Liliane (75), CASSON Michel (64), CASTEX Françoise (32), CASTRO Nicolas (75), CATALA Raymond (94), CATHERINE Paris (75), CAUCHE Audrey (06), CAULLIER Gérard (60), CAUSEUR Mathias (29), CAUSSE Lionel (40), CAUSSIN Gérard (57), CAUTERMAN Alexandra (62), CAVALOC Laurent (29), CAVATORTA Toni (78), CAYUELA Gérard (57), CAZADE Christian (40), CAZALS Edwige (75), CAZENAVE Pierre (33), CECCARELLI José (12), CEDOLIN Bruno (78), CEDRON Anne (75), CELIA Firmin (75), CERON Jacques (33), CESARD BYLEVLED Valentin (91), CESARD FARAIN Isabelle (91), CHABALIER Eliane (84), CHABALIER Christian (84), CHABASSE Laurent (75), CHABIN Michel (89), CHABOT Mireille (83), CHAFFAUT BRÉAULT Chantal (93), CHAIGNOT Nicolas (75), CHAILLOU Sébastien (75), CHAIX Maurice (69), CHALLIOL Paul (05), CHAMARAT Gabrielle (75), CHAMON André (91), CHAMON Frédérique (89), CHAMON Raphaël (91), CHAMON Marie-Christine (91), CHAMINADE Virginie (34), CHANAUD Antony (31), CHANCHOLLE Stéphanie (33), CHANET Daniel (41), CHANRION Jean (71), CHANTECAILLE Martine (85), CHAPARD Fabien (42), CHAPITRE Frédéric (60), CHAPOLARD Aurelien (02), CHAPUIS Véronique (90), CHAPY Jean-Romain (35), CHARAI Naïma (33), CHARBONNÉ Colette (31), CHARITAT Roger (42), CHARLEC Charley (972), CHARLES Françoise (75), CHARMOT François (27), CHARNAVEL Sophie (93), CHARNOZ Sandrine (75), CHAROULEAU Claude (09), CHARPENTIER Isabelle (50), CHASTRUSSE Stéphane (87), CHAUMEL Christian (42), CHAUSSADE Jean (24), CHAUMETS Pascal (71), CHAUVET Patrick (06), CHAVAGNE Françoise (69), CHAVES Clément (57), CHAZE Marc (69), CHAZELON Stéphanie (10), CHEBAK Abdelouafi (60), CHEGRANS Timothée (33), CHEGUT Jean Yves (03), CHERASSE Jean Claude (90), CHERET Pierre (64), CHERKI Claude (75), CHERKI Hayem (75), CHERKI Pascal (75), CHERON Thibaut (33), CHERRY Helen (91), CHERVY Eliane (23), CHERVY William (23), CHESNAIS Jacques (78), CHESSOUX Stéphanie (40), CHEVALIER Philippe (89), CHEVALIER David (29), CHEVALIER Laura (62), CHEVALIER Marie (35), CHEVER Elisabeth (35), CHEVREUX Pierre Marie (02), CHEVRIER Jean-Claude (32), CHIBATI Chahra (78), CHICHA Raphaël (43), CHIKI Monia (51), CHISIT Annick (64), CHIZAT Alain (69), CHKOUNI Myriam (91), CHOLLON Alain (33), CHONG Félix (93), CHOTIL ROSA Carole (93), CHOTIL-ROSA Carole (75), CHOUCHE Nassib (69), CHOUIT Samia (34), CHOVEL Philippe (42), CHRETIEN Jennyfer (40), CHRETIEN Christophe (14), CHRETIEN Guy (14), CHRETIEN Marie-Thérèse (14), CHUSSEAU Loïc (44), CIAIS Nicolas (06), CICERI Marc-Henri (75), CIEUTAT MAJDABADI Claudine (31), CIRIUS Marcel (91), CLAIR Jean-Claude (75), CLARY Anne Julie (06), CLAUDE Denardi (33), CLAVEL Gilbert (69), CLAVET Claude (23), CLAVIER Jacques (85), CLÉMENTEAU Jean Yves (69), CLÉMENT Edouard (41), CLERGUE Laurent (32), CLUZEL Augustin (75), CLUZEL Augustin (75), CNOCKAERT Danièle (42), COCHART Jean-Pierre (06), COGET Jean Yves (59), COGNET Alain (23), COHEN Jérémy (33), COITOUX Marie-Lise (91), COITOUX Marie-Lise (91), COLIN Anthony (62), COLIN Nelly (06), COLLARD Rénaud (75), COLLET Gilbert (02), COLLET Jean Claude (02), COLLET Mélanie (38), COLLET Yves (14), COLLEY-FROMENT Sylvie (95), COLLONGES Bernard (69), COLOMB Eric (75), COLOMBIER Françoise (42), COMBY Pascal (83), COMONT Rémi (31), COMPANYS Xavier (33), COMPOINT Michel (44), COMTE Christelle (34), CONDE PIQUET Thierry (91), CONSTANTIN Pauline (59), CONSTANTINOPLE Christian (32), COPPEL Stéphane (40), CORDIER Roger (38), CORNILLE Jean Pierre (02), CORREIA Eric (23), CORTESE Claire (43), COSSON Jacqueline (02), COSTE Annie (43), COTONNEC Annaïg (44), COTORA Maria (75), COTREL François-Xavier (75), COUBRET Marc (23), COUBRET Yvette (23), COUFFIN Pascal (44), COUJARD Anne-Marie (75), COULANGE Michel (51), COULANGEON Philippe (75), COULON Bastien (95), COUPANNEC Jean-Michel (85), COURANT Judicaël (69), COURTIAGE Cédric (32), COURTIAGE Christian (32), COUSSEAU Roger (40), COUTANT Cathy (02), COUTANT Denis (02), COUTIERE Dominique (40), COUTURIER Sophie (75), CRAPIZ Apolline (06), CREPUT Ronan (78), CREQUY Albert (60), CRETIN-MAGAND Emmanuelle (67), CRISPIN Nicolas (62), CROCQUET Bernard (02), CROCQUET Nicole (02), CROIZET Michel (77), CROIZIER Germain (33), CROMBECQUE Yann (69), CROQUENNEC Pierrick (83), CROQUET Sandrine (78), CROS Benjamin (75), CROUZET Maurice (07), CROUZEVALLE Bernard (19), CUBIZOLLES Bernard (23), CUBIZOLLES Isabelle (23), CURINIER Benoît (84), CUTURELLO Paul (06), CYPEL Ariel (75), D'HONT Lucien (41), DAFROSE Coralie (59), DAHAN Mickaël (75), DAHAN Mickaël (75), DALASZYNSKI Emilie (62), DALM Jean-Pierre (40), DAMOISEAU Jean-François (64), DAMPURE Michel (85), DANFLOUS Daniel (32), DANIELCZAK Julien (62), DANY Fondo (06), DARBON Jean-Marie (31), DARGNAT Gérard (95), DARONNAT Olivier (75), DARRAMBIDE Pierrette (40), DARRIEUX Annie (32), DARRIEUX Guy (32), DARROZE Sabine (40), DASPET Virginie (75), DASTE Roxanne (44), DASTE LEPLUS Cathy (32), DATINER Clément (75), DAUPTAIN Olivier (59), DAVAL Etienne (57), DAVID Audrey (75), DAVID Grégoire (75), DAVID Michel (75), DAVIO Henry (83), DE ARRIBA-SELLIER Nathan (69), DE CIAN Noël (40), DE FAUCIGNY Anne-Sophie (75), DE HAAS Magali (67), DE HAAS Magali (67), DE LA ROSA Alain (83), DE PETRO Charly (64), DE POORTERE Aurélie (59), DE ROSSI Alfredo (75), DE SALES Jean-Baptiste (23), DE VILLEROCHE Thomas (02), DEBANDE Joel (11), DEBAUY Jonathan (35), DEBAY Marie-Lise (75), DEBRAUWERE François (80), DEBRAY Alexandre (14), DEBRAY Alexandre (14), DECIO Patrick (23), DECIO Renée (23), DECOEUR Thomas (43), DECORET Jacques (FFE), DEGRESSAC Nicolas (93), DEDIEU Anne-Sophie (34), DEFAYE Marie-Thérèse (33), DEFAYE - JUSTIN Maïté (33), DEFRENCE Serge (78), DEHAENE Jimmy (62), DEJEAN-DUPEBE Chantal (32), DEKHILI Dalida (91), DENYNDT Vincent (28), DEL PUPPO Annie (23), DEL PUPPO Jean-Pierre (23), DELACROIX Adrien (93), DELACROIX Adrien (33), DELAFOSSE Michaël (34), DELAIR Laure (75), DELANNOY Damien (59), DELAPORTE Guy (11), DELAROCHE Jean-Michel (75), DELAROCHE Jean-François (38), DELAUNE Sylvie (92), DELAUTRE Colin (14), DELAVALOY Roger (10), DELBENDE ANNE (75), DELCAMISE Aurélien (91), DELFORGE PIERRE (62), DELGADO ANDREA (69), DELIGNE Clément (78), DELIGNY Frédéric (60), DELON Joel (30), DELPEYRAT Daniel (24), DELPEYRAT Stéphanie (40), DELTOUR Annie (34), DEMAIE Alexis (95), DEMAINE MICHEL (50), DEMAISON Isabelle (80), DEMAY François (57), DEMAY André (35), DEMAY Danielle (35), DEMERSEMANNS Gilles (89), DEMOILLÈRE Gauthier (57), DENARDI Claude (33), DENAUX Joël (40), DENIAUD Laurianne (44), DENIZ Emir (57), DENIZ Serrad (57), DENNEULIN Dennis (62), DENNEULIN dennis (62), DEPOIRE Camille (73), DERIMAY Julien (92), DERNE Nicolas (69), DEROITHE Benjamin (93), DESCAMP Jérôme (62), DESCHARMES Pierre (55), DESCLOS Bernard (95), DESFONDS Jacques (38), DESHAYES Coralie (02), DESHORS Guillaume (19), DESJARDINS mathieu (76), DESSERT Jean-François (33), DESTENAVE Guy (40), DESVIGNES Joseph (40), DESVIGNES Simon (39), DETOURNAY Clotilde (62), DEVVERRE Gilles (93), DEYRES Jean-Claude (40), DI LUCCIO Thomas (69), DI VINCEZZO Simon (59), DIEZ Cécile (78), DINSE Noël (32), DIOCOU Joseph (91), DION Joseph (92), DIOUF Makhoudia (95), DIYE Welly (75), DJABALLAH Farouk (23), DJEBARA Zawaw (30), DJOUDI Richard (91), DOBBELS David (75), DOCHER Mathilde (84), DOLCEMASCOLO Anthony (57), DOLLET Eliane (06), DOLLET Jean-Marc (06), DOLLET Jean-Michel (06), DOLLET Roland (06), DOMINGUEZ François (06), DOMINIQUE Jean-Michel (33), DOMINIQUE Lamy (57), DOMY François (51), DONNETTE Michel (24), DOS SANTOS Reinaldo (75), DOSÉ Sébastien (54), DOUARINOU Gérard (24), DOUBOVETZKY Pierre (69), DOUILLOT Thibaut (62), DOUILLOT Thomas (62), DOURSOUT Jacques (77), DRA Ahmed (91), DRAME Fatima (91), DRAUSSIN Serge (75), DRILLOI Adrien (69), DROIN Jean-Fred (24), DROUIN René (57), DROUIN André (40), DRUT Nicolas (62), DUBERTRAND Jean-Luc (40), DUBIN Marie-Thérèse (89), DUBIN Olivier (78), DUBOIS Elisabeth (64), DUBOIS Jean Claude (66), DUBOIS Aloïs (34), DUBROCA François (40), DUBUT Marie (60), DUCOURNAU Marie Josée (40), DUCOURNEAU Alain (32), DUCOURNEAU Chantal (32), DUCQ christine (78), DUCROCQ Camille (23), DUCROCQ Raymond (23), DUFAY Jean-Pierre (40), DUFFAUD Laurence (35), DUFORSTEL Inès (75), DUFOR Serge (02), DUFOURNET Paul (75), DUFRENE Joséphine (75), DULAMON Camille (40), DUMESTRE Isabelle (43), DUMEZ Nicolas (44), DUMONT Julien (62), DUMONT Alexandre (68), DUMONTET Dominique (59), DUMORTIER Rémi (51), DUNIS Jeremy (43), DUPEUX Jean-Pierre (23), DUPIRE Raphaël (59), DUPRAT Bernadette (40), DUPRAT Amandine (75), DUPUIS Joëlle (64), DUPUIS Manu (69), DUPUY Michel (34), DURAND Emeline (75), DURAND Gérard (33), DURET Juliette (75), DURET Daniel (16), DURIEUX Grégory (17), DURIEUX Marie-José (64), DUSSEL Joseph (69), DUSSIN Jean-François (40), DUSSOPT Christian (23), DUSSOPT olivier (07), DUTRANOIS Thierry (31), DUVAL Bernard (57), DUVAL Romain (35), DUVIGNAC Christian (33), ECHEIKR Farid (95), EDEY Christelle (93), EDOIRE Geoffrey (62), EDWARDS Edwards (06), EL AMAMI Imene (06), EL GHOZI Laurent (92), EL GUIDJ Clara (59), EL GUIDJ Justine (59), EL GUIDJ Clara (62), EL HAJJAJI Nadia (68), EL HARTI Otman (42), EL MRABTI Tabet (91), EL MRABTI Yassin (91), EL YOUSSEFI Hamid (91), ELBAZ Gérard (33), ELBEL Francis (57), ELGUIDJ Justine (62), ELIES Sylvain (29), ELISSONDO Maïté (64), ELUERD gilles (24), ENJALBERT marc (13), ENJALBERT Michèle (13), ENJOLRAS Eliane (42), EQUETER Jérémy (62), ESCHEMANN Jean-Luc (75), ESCOBAR Cécile (95), ESCOBAR victor (75), ESMERY Maryse (75), ESPILATIER Jean Luc (81), ESPILONDO Jean (64), ESPINOSA Mauricio (69), ESSELINCK Pierre (24), ESTEVE christian (53), ESTOURNES Thomas (33), ETCHETO Henri (64), ETCHEVERRY Benjamin (75), EVIN Aude (75), EVIN Gwenaelle (75), EWANE Jean Jacques (91), EZABADI Milad (75), FABBRETTI Christiane (06), FABELLE angel (67), FABRE alain (30), FABRET Sébastien (06), FADHLOUN Basma (75), FAGNEN Sébastien (50), FAGOT Rebecca (29), FAKOUHI Roxana (75), FAKRI Karim (29), FANDI Abdellah (95), FANINOZ Robert (40), FARAVEL Frédéric (95), FARDONNET FREDERIC (62), FARFAL Alain (84), FARFART ginette (40), FARGE George (69), FARKAS Nicolas (69), FARYSSY Salima (84), FARYSSY Farid (84), FASSBIND Anne-Laure (54), FASSO Louise (75), FAUVEY Frédéric (80), FAVARO Vanessa (93), FAVARO Vanessa (75), FAVENNEC BERNARD (19), FAVIER Anne (91), FAVIER Christian (23), FAVIER Nicole (23), FAVRAUD Pierre (64), FAVRE Jérémy (69), FAVRIAUX Mathieu (79), FAY PAUL (42), FAYOLLE Ludovic (71), FECHNER Erik (91), FEDJKI Amanda (06), FENAYON Michel (92), FERRANDON Pascal (23), FERRARI ANNE-LAURE (62), FERRARI Frédéric (33), FERRARI PIERRE (62), FERRARI Pierre (62), FERRI-BATTINI Elsa (69), FERRIER Pierre-Luc (71), FERRIERE Laurent (17), FERRO Max (06), FERSATOGLU Ismail (75), FERSATOGLU Ismail (93), FEYRIN henri (33), FICHTALI Yassir (93), FILHOL Raymond (40), FILLET Pierre (32), FILLOL Etienne (92), FILOCHE Germain (75), FILOCHE Léa (75), FINOT Jean-Pierre (38), FIORI Stéphane (05), FLAMENT Damien (75), FLAVIE RABAY NOEL (50), FLORENCE Maryvonne (40), FLORINS Anthony (34), FONDECAGE Albert (06), FONSECA FATIMA (75), FONTAINE Lucien (80), FONTAINE Evelynne (69), FONTENAS Alban (38), FONTENAS Alban (38), FOSTIER Jean-Claude (25), FORMAGE patrice (33), FORTE VRAY Marie Thérèse (42), FORTINON Xavier (40), FOUCHECOURT Véronique (42), FOUQUES Jean Luc (02), FOUQUET FREDERIC (62), FOUQUET Emmanuel (75), FOUQUET jean-claude (35), FOURCOT Laure (75), FORTUNE Claude (93), FOX nicolas (57), FOX Patrick (57), FOX Rémi (57), FRAIN Annick (02), FRANCHIN patrick (29), FRANCK Justine (57), FRANCK LOQUET Naël (38), FRANCO Sébastien (06), FRANCOIS YVES-NOEL (75), FRANÇOISE Charles (75), FRAPPART Martine (60), FREDERIC Claude (54), FREGUIN Jean-Michel (58), FRÉMONT Louise (14), FRENDRICH Yannick (35), FRESNEL Franck (14), FRESSE Caroline (75), FREUDENREICH Pascale (02), FRIGOUT Bernard (14), FRIGOUT Gweltz (93), FRIGOUT Marie-Dominique (14), FRITZ Karim (32), FRITZ Linda (32), FRITZ Noura (32), FRITZ Sameh (32), FRITZ MANA Nadjama (32), FROUARD jean Yves (16), FUCHS Gérard (FFE), FURAHA Olga (14), FUSEY Virginie (93), FUSTER sandra (71), FY patrice (88), GABIACHE Claire (75), GABIACHE Claire (92), GABRIEL-RÉGIS Noëlle (42), GABRIEL-RÉGIS Noëlle (42), GACIRI Samir (42), GADRAT Benjamin (75), GAILLAT Jean-Etienne (64), GAILLIOT Béatrice (69), GAIN Frédéric (38), GALATAUD Jacky (23), GALIRI Jean Claude (42), GALLICHO Michèle (84), GALLIER François (75), GALLON Jean-Pierre (19), GALVAN Hugo (69), GANDON Bruno (84), GARAT Jacques (64), GARBY Constance (75), GARCIA Dominique (93), GARCIA Ondine (75), GARCIA Corinne (41), GARCIA Laurent (49), GARCIA ABIA Jose (06), GARCIN Céline (05), GARCIN René (05), GARDÈRE Jean-Marc (39), GARECHE Mohamed (75), GARELLI Julie (57), GARINO Laurent (37), GARNIER Alain (93), GARNIER Philippe (83), GARNIER Juliette (69), GARO Patrice (75), GARZELLI Marie France (32), GASCO Florian (42), GATEL Jean (84), GAUCHE Marc (81), GAUDIN Emmanuel (44), GAUGAIN Claude (50),

GAURIAT Gaëlle (92), GAUTHIER Mickael (78), GAUTHIER PATRICE (75), GAUTIER Valentin Christian (40), GAY Géraldine (11), GAY-HEUZEY Aude (35), GEIDEL Hinda (75), GEISSER Jean Yves (32), GENDRE Nathalie (69), GENDRON ALAIN (91), GENIEVIEVE Bonaldi (26), GERARD Anaïs (75), GERMENTO Roger (16), GERMIER Constant (66), GERNET jean-baptiste (67), GESQUIERRE Carmen (57), GÉSURET Mélanie (75), GHEMAR Ali (91), GHIGHI Eugénie (93), GHILARDINI adrien (67), GIACALONE Reynald (69), GIACOBBO alain (31), GIAMPINO Béatrice (91), GICQUAUD Florian (29), GIEN Armel (83), GIL cédric (33), GILARDINI Adrien (67), GILQUIN Alex (57), GILBERT Manyse (94), GILLES Cédric (06), GILLES Cédric (06), GILLES Laura (31), GILQUIN Alexandre (57), GILQUIN Béatrice (57), GILQUIN Norbert (57), GIMENEZ Lauren (75), GIOUX COLIN (62), GIOVANNELLI fabien (41), GIRARD Anick (93), GIRARD Christophe (93), GIRARDIN Olivier (10), GIRARDOT Johny (50), GIRAUD David (83), GIRE Bertrand (17), GIRIER stéphane (14), GIRIER stephane (75), GIRON Yves (23), GIRY-JOLY Evelynne (23), GJONI Kastriot (10), GJONI kastriot (10), GLACHANT Jean Marc (06), GNATCHO Jean (89), GODEFROY Annick (50), GODEFROY Jean-Pierre (50), GODET Bruno (50), GODFREY Alice (33), GOGO Paul (50), GOLDBERG William (62), GOLDSTEIN JEAN-PIERRE (75), GOLDSTEIN Stéphane (FFE), GOLIN Florent (57), GOMEZ Jean-pierre (38), GOMEZ Emilio (75), GOMIS Sofian (62), GONNARD Violaine (75), GONZALEZ (31), GORSON-TANGUY Guillaume (75), GORSSE Brigitte (38), GOUARD Etienne (33), GOUARD Nadine (33), GOUET-BREVAULT Méloody (35), GOUGAIN Nicolas (75), GOURC Nicolas (31), GOURDES Juliette (75), GOURLD Stéphanie (93), GOURRET-HOUSSEIN Galéry (64), GOUX Ginète (03), GOUX Daniel (69), GOY Alexis (69), GOYHENEIX Joël (40), GOYHENEIX Jackie (40), GRAGNIC Vincent (29), GRANAT Stéphanie (75), GRANIER Ghislaine (06), GREVERIE Catherine (38), GREVERIE Marie (38), GRICOURT Marc (41), GRICOURT Marion (40), GRIFFOND Juliette (75), GRISON FRANÇOIS (62), GRIVET Quentin (69), GROUNDIN Bernard (10), GROS Gérard (34), GROSSEILIN jocelyne (54), GROSTEPHAN Vincent (51), GRUET stéphanie (54), GUALLAR Gabrielle (91), GUALTIEROTTI Richard (06), GUEFFI Manu (69), GUEGUEN Clément (33), GUERIN Florence (75), GUERIN Gilles (62), GUERIN Jean (31), GUERIN Jocelyne (62), GUEROU M'héidi (59), GUÉTAZ Joseph (69), GUFFROY Guillaume (69), GUGLIELMI Sandrine (69), GUIBON Marcel (83), GUICHANNE Pierre (32), GUICHARD Benjamin (30), GUIHENEUF Jean Charles (40), GUILBERT Romuald (44), GUILLET Florian (34), GUILLET Florian (34), GUILLOT Jean (33), GUINNAND Jean (42), GUIRKINGER Alexia (57), GUITTARD Abel (23), GUY pessesoles (64), GUY Gilbert (23), GUYADER PIERRICK (22), GUYOT Philippe (42), GZANAY Samira (43), HACHEMANE Nadir (30), HACHEMANE Zineb (30), HADJ SAID Malek (91), HALLAIS Fabrice (75), HALLER Michel (67), HAMA Karima (06), HAMANT Pierre (64), HAMM Christine (67), HAMON Benoît (91), HAMON Jean-François (35), HANOTIN Mathieu (93), HARAU Mathieu (67), HARDY Eliane (50), HARKAT Mohamed (91), HARKATI Olivier (63), HARO Mathieu (57), HARRÉGUY Patrick (31), HASPEL Fabien (42), HASSINE Lamia (38), HATI Nordine (75), HAUQUIN Michel (40), HAYA pierre (81), HEBERT Dominique (50), HEBERT Emmanuelle (91), HEBERT Thibaut (59), HEBRAS michel (85), HEINTZ-MACIAS Baptiste (67), HEINZ Gérard (69), HEITZ Sébastien (67), HEITZ Valérie (67), HENNEQUIN Aurélie (91), HENON Emmanuel (51), HENON Francis (51), HERIAUD Christophe (29), HERKEL Sylvain (57), HERRI Edmond (78), HERRI-ESTIVÉ Claire (06), HERVE Antoine (75), HERVÉ Sylvain (78), HESBOIS Carole (91), HIANNE JULIEN (62), HIDOU roland (92), HISEL Alain (40), HOARAU Gilles (75), HOCCRY-LESCARMURE Cyril (35), HOCQUARD frederic (75), HOLARD-SAUVY Gabriel (34), HOORELBEKE Myriam (14), HORRENT Josiane (42), HOTION Christiane (40), HOUBRON Lionel (80), HOUCKE Nicolas (62), HOURCLÉ Jean-Pierre (64), HOUSSIER Julien (75), HOUSSIN Sylvie (60), HOUY Joël (32), HUBERT philippe (75), HUET Sarah (75), HUG Loïc (86), HUMEAU Philippe (92), HURTADO Line (69), HURTAUD Mario (91), HUYNH David (92), IBARRA Stéphanie (85), IBATICI Dominique (02), IGLESIAS emilie (10), IKOMBO Bloise (91), IMBERT François (89), INJAI Sidate (91), ISIC Sakine (51), ISIK Sakine (51), ISNARD Thierry (05), JACKY Eric (80), JACOBS Lisa (60), JACQ Lydie (75), JACQUET Nicole (60), JACQUET David (91), JACQUOT Alban (54), JAFFRE hervé (56), JAGU DAVID Pauline (78), JANODET Annabelle (75), JANOT Bruno (40), JAUQUANNET Maëlle (35), JAPPERT hugo (13), JARDIN max (83), JARDINÉ Martine (33), JARNAC Janine (40), JAROUSSEAU Vincent (75), JARRAUD-VERGNOLLES Annie (64), JAUBERT Patrick (38), JAUMOILLIE Nanou (17), JAURY Christine (40), JEANDEL CHRISTOPHE (54), JEANJEAN Ophélie (54), JEANTY kenny (94), JEBALI Maxime (75), JEGADEN Marie (75), JEHANIN Romain (92), JEHANIN Roland (55), JEQUIER Samuel (91), JÉRABEK Roger-Francis (69), JEROME Auslander (63), JEUDY Milla (75), JO Ganymji (93), JOASSARD Raymond (42), JOASSARD Jules (69), JOBERT Yann (69), JOHO julie (67), JOLLIVET Aurélie (69), JOLY Catherine (75), JOLY Evelynne (23), JOLY Florian (14), JOLY Lorette (10), JOLY PHILIPPE (62), JOLY Jean-Yves (10), JONCKEERE MARIE (62), JORON Romain (80), JOURDAIN Dominique (02), JOURDAIN Lucas (75), JOURDAIN Patrick (02), JOURDAN BERNADETTE (06), JOUVENEL Jean-Philippe (69), JOUVET Jean-Pierre (24), JOYET Guillaume (33), JUANICO Régis (42), JULIARD Bruno (75), JULIENNE Christian (75), JULISTE Edine (93), JULLIARD Jean-Claude (31), JUNG Jean-Marc (67), JUNQUA jean-pierre (40), JURE Guy (91), JURÉ Guy (91), JURION Ophélie (51), JURY Gérard (69), JUSTAMOND (40), KABOUYA Chaineze (69), KACHOUCHE Siff (60), KACI ROSA (75), KAHN Juliette (38), KAIRAKOZIAN Ankinée (06), KAMARA Koumba (78), KAMARA Samba (78), KARADAG Nursin (75), KARGUL Anne-Lucie (75), KARIM Samuel (15), KARIMET Fawaz (02), KARIMET Geneviève (02), KASIPILLAI Mythily (75), KASSIM ISSE Ahmed (80), KEBÉ Abdallah (69), KELLER Marie-Amélie (75), KEMPENICH gregory (67), KERAUDREN YVANNE (50), KERAUDREN yvonne (14), KERDONCUFF Lucas (17), KERGUENO Benjamin (06), KERGUTIL Gaelle (78), KERMAZ DABHIA (41), KERSALÉ Paul (29), KERVELLANT Jean Paul (974), KHAI AHMED Hassan (91), KHAI AHMED Nordine (91), KHAI AHMED Samir (91), KHALDI laura (94), KHALIFA Tarek (69), KINNEL Edith (57), KINNEL Jean-Christophe (57), KIRAKOZIAN Ankinée (06), KLEBANER Samuel (33), KLEIN Laurent (57), KLEIN Anthony (92), KLEIN-PIERRON Arnaud (57), KLEPACZ Philippe (33), KNOSP martin (50), KOBISSA Zineb (10), KOENIG Jean (63), KONEFAL JANINE (62), KOUAKAM Joseph (60), KOUAR Mehdi (78), KOVACS Sandra (57), KRIMI Issam (75), KSAR Bernard (32), L'HOSTE Angel (71), LA SALA Maxime (69), LABADIE Egmont (75), LABALLE Merry-Lène (34), LABATUT Aline (32), LABAZÉE Jo (64), LABBE Ludvine (31), LABERTRANDIE Anne (69), LABES René (64), LABORDE Bernard (23), LABORDE Laure (40), LABORDE Odile (40), LABORDE Pascal (64), LABROILLE Fabrice (75), LACHIVER Vincent (14), LACOMBE Denis (07), LACOSTE Loïc (89), LACOSTE Alain (34), LAERON Gildas (38), LAFFEUILLE Guillaume (38), LAFFITTE Christian (32), LAFITTE Odile (40), LAFOLLIE Patrick (93), LAFON Gilbert (32), LAGA SYLVIA (62), LAGACHE ALEXANDRE (62), LAGACHE BLANDINE (62), LAGACHE MICHEL (62), LAGOUTIERE Héléne (57), LAGOUTIERE Karen (57), LAGOUTIERE Lorène (57), LAGOUTIERE Philippe (57), LAGRAUET Stéphanie (75), LAGRAVE Renaud (40), LAGRU Alain (63), LAGU Jean-François (59), LAHAIS Tristan (35), LAHAIS Tristan (35), LAHLOU SOFIAN (62), LAHRECHE LAZHAOUÏ (75), LAIDET Nicolas (93), LAIHEUGUE Christian (33), LALANNE JEAN (40), LALAY raymond (87), LALLIER Alexia (92), LALLIER Alexia (75), LAMAGNERE Marcel (40), LAMBERT christian (33), LAMBOLEZ Nicolas (70), LAMIGE alain (87), LAMIRAL jean (80), LAMY Dominique (57), LONDON Gérard (89), LANDRÉE Alain (91), LANGLAIS Amélie (33), LANGLOIS Pauline (34), LAOUT Jean-Marie (80), LAPLACE Jacques (33), LAPORTE Jade (75), LAPORTE FAURET Jacqueline (64), LARDÉ Maurice (62), LARFARGE Gwendoline (75), LAROSE Mauricette (69), LARRADET Patrick (78), LARRAT Christelle (40), LARRIEU Christian (64), LARRIVE Claude (63), LARRIVÉ Jean-Sébastien (FFE), LARS Christian (86), LARSEN JOHN (75), LARUE Rémi (33), LASCOMBES Pierre (32), LASCOMBES Tina (32), LASGLEYES Jean-Claude (32), LASGLEYES René (32), LASSALLE Christian (31), LATRILLE claude (33), LAUBER Hadjiratou (89), LAUBER Jacques (89), LAUBLET Cécile (83), LAUDE Jérémy (75), LAUMOND isabelle (41), LAURENT Alexandre (57), LAURENT Delphine (57), LAURET Benoît (94), LAURY EMILIE (62), LAUWEREINS Jean-Pierre (75), LAUZE Guillaume (34), LAVAL Nicole (41), LAVAL Renaud (57), LAVAL Sylvain (38), LAVAL Jean luc (42), LAVAL Joëlle (42), LAVAL Julie (42), LAVEUR Alain (69), LAWNIZACH François (23), LAWNIZACH Marie-Hélène (23), LAZARUS David (60), LAZZARINI Yves (39), LE Roméo (57), LE BAIL Chloé (44), LE BARS kristen (35), LE BIHAN Pascal (29), LE BIHAN Jacques (29), LE BOUC-HUD'HOMME Yvette (75), LE CARLIER DE VESLUD Aurélie (60), LE CARRE Alain (93), LE CORRE Mireille (89), LE DREZEN Alain (57), LE FLECHER Claire (02), LE GAUFREY Anais (75), LE GOAS René (10), LE GOFF Thomas (75), LE MEUT Lucien (29), LE MOIGNE Elodie (93), LE MOIGNE Elodie (93), LE NY Gérard (29), LE ROUX Henri (52), LEBERON Francis (32), LEBLANC Nicolas (69), LÉBOULANGER Raphaël (50), LÉBOURG Audrey (57), LÉBOURG Gérard (57), LÉBOURG Sandra (57), LECERF Béréngère (14), LECERF Claudine (14), LECERF Jackie (14), LECERF Marc (14), LECHEVALIER AGATHE (14), LECLERE Claude (14), LECOCQ Heba (91), LECOCQ Pierre (91), LECOEUR Joseph (75), LECOEUR Sylvie (75), LECOMTE Jean-Pierre (60), LECOMTE Jean-Pierre (60), LEDDA Sabrina (59), LEDDA SABRINA (62), LEDENT Alex (91), LEFEBVRE JOHANNA (62), LEFEVRE Christine (80), LEFEVRE Janine (02), LEFEVRE Raymond (62), LEFEVRE Bernard (23), LEFRANCOIS Marie-Jeanne (75), LEFRERE Jean-François (23), LEGERON Michel (83), LEGOUIX Thierry (14), LEGUY claude (75), LEHUT MATTHIEU (62), LEJEUNE Guy (02), LEJEUNE Suzanne (02), LEJEUNE André (23), LEJEUNE Etienne (75), LELIEVRE Damien (38), LELIEVRE Damien (84), LELONG AMANDINE (62), LEMAITRE Patrice (44), LEMARCIS Patrick (92), LEMOIGNE Bodie (93), LEMOUEL Zoé (75), LEMOUSSU Aude (35), LENNE Gérard (69), LEONARD Christophe (08), LEOPOLDI Ben (13), LEPAGE Jean-Pierre (89), LEPAROUX Jérôme (75), LEPETIT Jérémie (91), LEPELY Vincent (85), LEPRETRE Marie (91), LERAY Hubert (87), LERECULLY Daniel (50), LEROUVILLOIS ANNICK (50), LEROY AUDE CECILIE (75), LEROY elisabeth (75), LESGORGUES Jean Claude (40), LETAILLEUR Geard (76), LETOURNEL Jérôme (14), LEULLIEUX Frédéric (60), LEULMI Brahim (91), LEVILLE Stéphanie (33), LEVY J.Pierre (83), LEVY Martine (75), LEYMONIE Vincent (78), LEYNAUD Sandrine (48), LEYNAUD Sandrine (75), LEYRAT Max (33), LHABITANT Geneviève (23), LHABITANT Michel (23), LHERBERT Christian (42), LHOMME Lionel (33), LHOTTE Didier (02), LIAEE GHOMI Sharif (57), LIBRATI Yann (06), LIEGARD Mathieu (95), LIEWIG Elodie (31), LIOT Nicolas (14), LOGEROT Sylvain (02), LOÏDI Janine (31), LOISEAU Danielle (26), LOLLIER Monique (75), LOMBARD Sébastien (95), LOPEZ Emmanuel (75), LOQUET-NAEL Franck (38), LOQUET-NAEL Soizic (38), LORCA Alexie (93), LORDE Luc (91), LOUBEYRES rené (33), LOUIS Joanes (91), LOUIS Loise (91), LOUMÉ Charly (64), LOURDELLE Alexandre (51), LOVISA Stéphanie (75), LUBET Manuel (64), LUBIN monique (40), LUBRANESKI Joëlle (91), LUBRANESKI Yvan (91), LUBRANESKY Daniel (89), LUBRANO gérard (64), LUCAS benjamin (80), LUCIEN Monin (91), LUMEAU jean-jacques (44), LUQUET Pierre (64), LUTRAT Claude (23), LY Jack (75), LYON Thierry (91), MABBOUX Florence (69), MABBOUX Marie-Christine (69), MABIKA Dieudonné (91), MACAIRE Jean-Paul (89), MACCHI Gaylor (57), MACCHIA Claude (89), MACE Mayeul (14), MACIAS marie (67), MAGATTE Low Sow (91), MAGLIANO Christelle (06), MAGNAN Claude (42), MAGNAVAL Christine (75), MAGNAVAL René (974), MAGNIN-FEYSOT GUY (25), MAHI Abdelhalim (38), MAINGRAUD Cyrielle (33), MAIRESSE michel (80), MAIRESSE YVES (59), MAITRE Bruno (71), MAJCHER DAVID (57), MAKHOUDIA DIOUF (95), MAKOLOU Dieudonné (91), MALARDÉ Thierry (75), MALAVALD Henri (03), MALBRANC Jean-Luc (60), MALER Michal (38), MALER Michal (38), MALLET Dominique (56), MALNÔÉ Laurent (69), MALPAT Louise (75), MALRAISON Olivier (57), MAMOSSER Pierre (67), MANA Riad (32), MANAUDOU Fanny (69), MANDELBAUM Julie (75), MANEFRI Mahmoud (42), MANGIN Floréale (75), MANGIN Emilien (75), MANGIN Floréale (93), MANIER Raphaël (06), MANIFACIER Jean-Paul (07), MANOUVRIEZ Claire (92), MAQUOI Nathalie (75), MARC Elodie (14), MARCELLIN Philippe (32), MARCHALANT Jean (50), MARCHAL-BECK Thierry (59), MARCHAND Annie (23), MARCOUD Jean-Claude (31), MARGOTIN Laurent (89), MARIANI Jean-Marie (60), MARIDAT Quentin (33), MARIE Colette (50), MARIE Loïc (75), MARIE Sébastien (61), MARINIER Lucie (75), MAROIS Simon (17), MAROUF Kheira (75), MARQUE Jany (32), MARQUÉS Jean-Yves (09), MARSO Christophe (54), MARTEL georges (19), MARTIN Éléonore (75), MARTIN Hugo (50), MARTIN Annie (69), MARTIN Armelle (23), MARTIN Christophe (64), MARTIN Julien (94), MARTIN Yves (69), MARTINELLI Baptiste (51), MARTINET Pierre - Henri (38), MARTINET William (78), MARTINEZ Cédric (92), MARTY Frederic (46), MARTY Stéphanie (34), MASSARO Lise-Marie (69), MASSA Yves (42), MASSARD Jean claude (48), MASSARD Marité (42), MASSAT Jean-Pierre (33), MASSIBOT Hadrien (69), MASSIN Mireille (75), MASSON Bertrand (54), MASSUE Jean Louis (02), MATHÉLIER Guillaume (74), MATHERON Vincent (54), MATHIEU José (51), MATHONNAT Bernard (95), MATHONNAT Sandrine (75), MATRAS Lily (78), MATTEODO Marie-Mdelein (75), MATTHIEU Jacques (60), MAUGER Benoît (14), MAUMY Patrick (23), MAUNOURY Hervé (14), MAURAY thiery (94), MAURER Florian (54), MAURICE Sébastien (51), MAURIN jean Claude (30), MAURIN Guillaume (57), MAURY catherine (83), MAYER Bernard (57), MAYET Michel (42), M'BAYE Dollé (78), MBONGO Abel (91), MCCARRON Sheila (69), MECHENOUAI Yasmina (75), MÉDIAVILA jossy (33), MÉHU Paul (29), MEIMON Julien (02), MÉJEAN Agnès (54), MELIN Anna (31), MELIS Guy (75), MENANT Annie (23), MENDY Charlotte (75), MENET Melissa (59), MENOUBE Jacqueline (60), MERCIER André (80), MERIGOT Nicolas (91), MERLANT AYMERIC (62), MERLET Monique (16), MERLEY Georges (42), MERLO Salomé (75), MÉRROTTO William (32), MÉRY pierre (75), MESBAHI Nouredine (69), MESLIN Thomas (35), MESSABHIA Nadia (02), MESTOUR Hania (54), METREAU Michel (33), METZ Claire (57), MEUCCI Dominique (60), MEUSCAST Hélie (64), MEYER Martin (35), MEYER Paul (67), MEZIANI Ahmed (91), MICELLI Julien (51), MICHEL Jean-François (06), MICHEL Danièle (40), MICHEL Dany (40), MICHEL Raphaël (75), MICHEL Stéphanie (75), MICHENON Robert (30), MICLET Fabien (59), MICLOT Camille (67), MICOUD Sophie (64), MIEZIN ludovic (91), MIGNOT Philippe (02), MILIN Catherine (35), MILLET Jean-Régis (06), MILLOT Michaël (62), MINET André (91), MINIER Jean-Luc (89), MINIOU Léo (75), MIQUEL Delphine (31), MIQUEL Marine (31), MIRAUCHAUX Christine (06), MIRLANDE Alexis (91), MITTERRAND Elisabeth (32), MODERNE Catherine (33), MOKADDI Lahcen (91), MOKADDI Messaoud (91), MONANGE Jean (38), MONCEL Jean-Luc

(91), MONDON Gilles (42), MONDORGE Guy (64), MONFILS Aurélie (78), MONGIE Martine (33), MONIER Julien (91), MONIN Lucien (91), MONJANEL Lucille (95), MONJAUX Michel (92), MONNIER Julien (91), MONTANT André (64), MONTAUD Daniel (69), MONTAUGE Franck (32), MONTAWFIK Chemseddine (91), MONTIGNY Eric (02), MONTILLUC Bernard (32), MONTMARTIN Jean-Claude (23), MORAUX Jean Luc (02), MOREAU Alain (69), MOREL Claire (75), MOREL Michel (83), MORET-BROCHET EVELYNE (75), MORIN Guillaume (57), MORIN Xavier (95), MORIN Laurent (30), MORTABIT Marouane (51), MORTREUIL François (89), MORY Claire (23), MOTSCH Delphine (57), MOTTO ROS Bernard (42), MOUIREN Fabrice (13), MOULINET Gilbert (06), MOULINIER guy (07), MOUMAS Bernard (30), MOUQUET Hélène (24), MOUREY Raymonde (40), MOURON Nadia (75), MOURON Francois (71), MOUSTAFA Alexandre (75), MOUSUTEGUY serge (64), MOUTABARIK Anas (51), MOUTTE Cécile (91), MOUTTE Cécile (91), MUGUAY Jean-François (23), MULLAZIANI SANDRO (57), MÜNCH Jean-Arnaud (57), MUNIER Emmanuelle (91), MUNOZ Jean-Yves (06), MURHULA Cécile (91), MURHULA Grace (91), MURHULA Joelle (91), MURHULA Paulin (91), MURILLON Luc (07), NADJEM Joachim (54), NADOT Corinne (06), NATALI Amina (89), NAVARRO François (75), NAZAIRE Marie-Nicole (91), NAZAIRE Mercedieu (91), NEBBAK Farid (91), NEDDER Houda (75), NEDELEC Eric (42), NEDELLEC Yves (22), NEGUI GERARD (40), NEGUI MAITE (40), NEYHOUSER Simon (59), NIAMKE Sonia (94), NIASME Elie (63), NICHANE HANISSA (62), NICOL alain (40), NICOLAEFF Plamen (51), NICOLAS Jean Louis (69), NICOLAS Barcet (94), NICOLAS Laurain (08), NIER Simone (69), NOEL ANNIE (50), NOEL Francine (91), NOEL Jean-François (91), NOEL Jean-Claude (91), NOIREZ Michel (57), NOLLET Fabrice (37), NORENA-SANS Anita (33), NOUREDDINE Lucie (43), NOVAK Pierre (32), NOY Maryse (60), NOYAL MICHEL (75), ODEREDA Marion (75), OGE Janick (44), OHANESSIAN Yannick (13), OLHATS rolande (64), OLIVE Frédéric (84), OLIVIER Mélanie (06), OLIVIER Stéphane (78), OLLIER COLOMB Irène (42), ORIGLIA SERENA (62), OSTROWSKI Aizéa (57), OUBRAM SAÏD (91), OUDET Barbara (75), OUDIN Jerome (51), OUDIN Xavier (75), OUSSAMA Abdelali (91), OZANNEAUX Pierre (23), PABION Jean-Pierre (69), PACARD Bertrand (91), PACCARD Georges (69), PAGNEY Colette (02), PAILLART Vincent (33), PALACIOS Gérard (31), PALHEC Mathieu (38), PALLAS Hervé (64), PALLIET Emmanuel (75), PANDRAUD Jean-Pierre (69), PANNIER Geoffrey (14), PAPA Théodora (57), PAPA Thomas (57), PAPPO Florian (45), PARADÉS José (75), PARATON Henri (69), PARGADE Jacques (23), PARIS Catherine (75), PARIS Julien (40), PARIS Jacky (37), PARISSIE Jacques (39), PARISSIE Antonin (75), PARISSIE Michaël (75), PARROCHIA Juliette (38), PASCAL Françoise (23), PASCAL xavier (13), PASCAL-BERNARD Maxence (69), PASQUET Gilbert (23), PASQUIER Hélène (69), PASQUIER Laurène (93), PASSEL Manon (43), PASSEL NICOLE (42), PASTOURET Michel (64), PASTRE Alain (60), PASTUREL Christelle (34), PASTY Daniel (23), PATRIGEON Elie (89), PATUCCA-GELLMAN Sophie (75), PAUGAM alain (29), PAUL Strasbourg (67), PAUL-ZAMOUR Clara (75), PAVOT baptiste (54), PECH Michèle (69), PECQUEUX LAURIE-ANNE (62), PÉDRÉNO GUILHEM (11), PEDRONO Guilhem (11), PEDRINI Hubert (69), PEDROSA Franck (69), PEGON Jacques (91), PEILLON Luc (75), PEIRO Gérald (24), PELAY Malvina (93), PELLEFIGUE Nadia (31), PELLEN Cedric (33), PELLERIN Sébastien (75), PELLEVOZIN Benoît (75), PELORCE Françoise (69), PELORCE Lionel (69), PENOT Joëlle (23), PERDREAU Jean-Paul (21), PERDREAU Jean-Paul (91), PERERA Gérard (39), PERERA Nicolas (39), PEREZ FERRER AMÉLIE (46), PERIGUEY Ambre (51), PERIN Stéphane (90), PERIN Laurent (59), PERON Olivier (44), PERONELLE Marion (34), PERREAUX Camille (33), PERRIER Bernard (38), PERRIER Jean-Marie (23), PERRIN MARIE hélène (35), PERROT Fabrice (57), PESCHANSKI Adrien (94), PESNOT Catherine (91), PESNOT Catherine (91), PESSOLES sylvie (64), PETCHOT-BACQUÉ Christian (64), PETER EVE (67), PETIT Antoine (02), PETIT Carine (75), PETIT Daniel (23), PETIT Eric (91), PETIT Marlène (95), PETIT Albin (29), PETIT Marlène (95), PETITFILS Marian (78), PEUGNY Camille (75), PEYRABELLE Eric (32), PEYRABELLE Jacques (32), PEYRABELLE René (32), PEYRE Paul (06), PEYRUSEIGT Claude (65), PFEIFFER Joanna (57), PHILIPPE Andrieu (11), PHILIPPE Marc (62), PHIPPS colin (92), PIANEZOLA KATHY (57), PIAZZI Adélaïde (95), PIC Andre (50), PICARD Patrick (89), PICARD Thierry (91), PIEDERRIERRE Annaïg (35), PIÉLOT Christian (14), PIERAGGI Jean (83), PIERRÉ MARIE CHARLOTTE (38), PIERRON Guillaume (93), PIERSON GEORGES (77), PIETTE Jean Jacques (93), PIFFAULT ALEXANDRE (62), PIGAMO Marion (13), PILLET sébastien (06), PILLON Jean Marie (75), PINAUD Philippe (33), PINAUD Yoan (78), PINO Edouard (75), PIOT Jean-Louis (80), PIOT Jean (91), PIOTTE Anne (42), PISANO Maxime (54), PIVIN ANNIE (91), PIVIN Annie (91), PIVOT Viviane (02), PLANCHETTE Daniel (57), PLASSAT Jean-Luc (67), PLENNECASSAGNE Thomas (84), PLESSARD Cecile (33), PLESSIS Veronique (42), PLOCH BENJAMIN (62), PLOUVIER Sylvie (75), POITRINET Stéphane (06), POIX Julien (59), POIZAT Sylvie (35), POLENNE Cécilia (34), POLIAN eric (94), POMARO-ARTINS Isabelle (06), PONCE-BARRA Amaury (34), PONCHAUT ROMAIN (62), PONS Pons (75), PONS Sophie (75), PORDIÉ Marie-Jo (33), PORTA Michel (92), PORTE SEBASTIEN (32), PORTIER Joëlle (69), PORTOLANO Jean-Marc (75), POTHIER Alexandre (06), POTTIE Françoise (94), POTTIER Marie laurence (57), POUCHINEAU Joseph (35), POULAIN Martine (64), POURADIER Emilie (75), POUSSÉL Mady (13), POUZOL Hélène (91), POUZOL Alex (91), POUZOL Michel (91), PRADIE Christian (75), PRELLE Emmanuel (FFE), PRIGENT Patrick (50), PRILLEUX Elisa (66), PRIOLA Nicolas (60), PRIOU Stéphanie (60), PROU Anne (29), PRUNÉI Brigitte (31), PUJALON Thomas (92), QUÉINNEC jean-marie (13), QUENARD Eric (51), QUENARD Gilles (51), QUENAUD Claude (75), QUENAUD Jean-Luc (50), QUET Lise (75), QUILLET Frédéric (76), QUINTARD Bruno (33), QUINTEIN juliette (78), RABANEDO Antoine (38), RABEH Ali (78), RABEH Khalid (78), RABEUF Louis (69), RABOURDIN Axel (75), RACOLLET Murielle (91), RAD Sandra (75), RAGAIN René (23), RAGIL Jean-Yves (38), RAHOUI Mehdi (60), RAJALU Fabien (75), RAMAGE Damien (75), RAMENAH Aschwin (51), RAMET Jean-Claude (69), RAOULX Christian (69), RAPAPORT Henri (75), RAPHAEL Rodolphe (75), RASORI Christine (06), RAVERA Marie-France (91), RAVOLD Jean-Marie (57), RAYMOND Henri (75), RAYMOND-ROSSI Marie-José (75), REBOTIER Claude (38), REBOTIER Flavie (38), REBOUL Alain Yves (90), RECHER BASTIEN (75), RECHT Emmanuel (67), REEB Véronique (23), REFAPA Amar (75), REGAZ Tayeb (57), REICHER Gilles (57), REITER Jean-michel (33), RELIAT Patrick (63), RÉMI Bensoussan (75), RENAUD DHYEVRE Charline (75), RENAUD-DHYEVRE Renaud-Dhyevre (75), RENAUDIER Fabrice (42), RENAUDIN JACQUES Christine (21), RENOUEUX Michel (95), RERHOUI Mohamed (91), RESSOUCHE Guilhem (75), REUILLARD Jean-Paul (90), REY Gérard (69), REYMOND Johanne (73), REYNARD Paul (07), REYNARD Alexis (38), REYNIER Joël (05), REYNIER joel (05), RIBEIRO Lionel (95), RIBES Maximilien (34), RIBES Roland (24), RIBOULON Jeremy (43), RICHARD Alexandre (75), RICHARD Patrice (95), RICHARD Delphine (84), RICHARD-FINOT Bernadette (38), RICHET Marie-Claude (75), RICHIR Gilles (91), RIGAH Jean-Marc (91), RIGOLET BERTRAND (75), RINGOT Victor (59), RIOLET pascal (93), RIPP Valentin (51), RISSER thomas (67), RITT Vincent (67), RITTER Olivier (75), RIVALDI Lydie (15), RIVALLAIN Greg (94), RIVANO Herve (06), RIVAT Natacha (03), RIVIER Bruno (75), RIVOLAN Christiane (78), RIZZARDI Nadia (57), ROBERT Clément (51), ROBERT Myriam (89), ROBIN Cassandre (51), ROBLES Koldo (40), ROCHE Jean (89), ROCHE Micheline (89), ROCHE Thibaud (69), ROCHE Thomas (60), ROCKUS Julien (83), RODRIGUES Maria (23), RODRIGUES stephane (95), RODRIGUEZ Claire (66), RODRIGUEZ Salvador (66), ROGEON Benoît (95), ROGEON Benoît (95), ROGGIER Olivier (95), ROHMER Francis (67), ROLLAND Denis (60), ROLLET Sylvain (92), ROMAIN CASTAN (11), ROMAND David (38), ROMANO Yves (89), ROME Sylvestre (75), ROME Sylvestre (93), ROMERO Anne-Marie (75), ROMERO Roberto (92), ROQUEPLAN Gérard (42), ROQUET annie (30), ROSAY Guy (85), ROSILLO Natacha (78), ROUAH marital (34), ROUFFIGNAC Christophe (83), ROUGEOT Patrick (23), ROUGERIE gaelle (63), ROUGIER Olivier (93), ROUGIER Annick (23), ROUHAUD David (33), ROUBI Anne (60), ROUSSEAU CAROLE (62), ROUSSEL Fabien (95), ROUSSEL Marcel (60), ROUYEYER Mathieu (33), ROUX Claude (83), ROUX Julien (75), ROUX Maxime (39), ROYER Rémy (40), RUBI Georges (33), RUELLE Yves (77), RUFFIOT Cédric (91), RUMEL Stéphane (51), SAAFI Farid (91), SAAFI Kamel (91), SABAU Yannick (95), SADDIER Jerome (69), SAEIDI Arash (49), SAGLIER Pierre (78), SAGNOL Michel (11), SAHLI Abderrazak (91), SAID Malik (91), SAID Mohamed (91), SAID Wasil (91), SAID Chakir (91), SAID ABDALLAH Badrouddine (33), SAILLARD Mélodie (57), SAINT MARTIN Sébastien (65), SAJOUS Véronique (32), SAKHO penda (93), SALAUN Elie (35), SALEFRANQUE Madeleine (02), SALÉS Raymond (33), SALINGARDES Bernard (24), SALL Maïmouna (78), SALLES Gisèle (83), SALQUE Laura (69), SALVA Wanda (24), SAMALENS Jérôme (32), SAMLAOUI Samia (32), SAMOURA Djarieta (91), SANCASSANI CATHERINE (54), SAND Alain (69), SANDOZ Alain (69), SANS Anita (33), SANS Georges (64), SANT diane (06), SANT sebastien (06), SANTARELLI Gabrielle (92), SAPHY Yves (40), SARAMIAC Patrick (32), SARROUTA Mourad (78), SAULNIER Nikola (92), SAUNIER Yannick (69), SAURA Philippe (42), SAURIN Livia (75), SAÛT Bertrand (64), SAUTILLÉ Alain (02), SAUTROT Patrick (78), SAUZE DAMIEN (75), SAVARY Dominique (40), SAVARY Yvan (40), SAVINEL Alexia (59), SAYAG YVES (53), SCAPINO Georges (06), SCENNER JENNIFER (62), SCHITTENHELM Diane (92), SCHITTENHELM Olivier (92), SCHLUMPF Jean-Marie (83), SCHMELTZ Dominique (10), SCHMIDT Céline (54), SCHMIT Elvire (91), SCHMIT Véronique (69), SCHNEIDER Jean-François (38), SCHWANDER JAMMOT Elodie (07), SCOTTO DI FASANO Simon (34), SEBBARI Samira (10), SECK Alassane (78), SECRESTAT Benoît (24), SEDAN Rémi (13), SEGARD Pierre (50), SEGNI Laurent (92), SELLEM Anne-Laure (75), SELMI Abdelkader (69), SEM Nicolas (03), SENECAL Adrien (34), SENOBLE Nicole (84), SENOBLE Nicole (84), SENSE Alain (78), SERRALLINI Sandra (75), SERRE Jean-Marc (07), SERVIERE Alphonse (75), SERVIERES Elisabeth (40), SEVEYRAT Thierry (95), SHAHRIARI Sayna (78), SHAHRIARI Sayna (78), SHMIT Sandra (57), SICONINE Iise-may (974), SID AHMED Rachid (94), SIGNORINI ROBERT (94), SIMIOT nicolas (77), SIMON Jacques (64), SIMON Gilbert (35), SIMONIN Guillaume (57), SIRIC Paul (91), SITE Pierre (06), SLIFI Abdelkader (95), SOIRON Claude (06), SOLOMON AMBROISE (75), SOM Maurice (91), SOMMARUGA Henri (06), SOMMARUGA marie christine (06), SONNAT Arnaud (57), SOUBIE-DUVERGÉ. Andréa (33), SOUKOUNA Rokia (91), SOULACROI Yoann (25), SOULIER Benoît (78), SOULIER Christian (69), SOULIER Patrick (35), SOULIER Benoît (78), SOUMIREU Jean-Henri (69), SOUQUET Bertrand (23), SOUQUET Bertrand (23), SOURROUILLE Michel (40), SOUSA Aquelino (94), SOUVETON Nicolas (75), SOW Magatte-Lô (75), SPAUTZ François (57), SPAVENTA Claude (75), SQUINABOL Jacques (94), SRHIRI Yahya (75), STALLA Alain (75), STANISLAS André (83), STAUD José (32), STEHLIN Chantal (57), STEHLIN Christiane (57), STEHLIN Jean Luc (57), STEHLIN Marc (57), STEPHAN Jean (89), STEPHAN Jean-Paul (91), STÉPHANE Lagrault (75), STERVINOU maththieu (29), STEWART John (75), STIEVENART Florence (75), STINNEN Jean (57), STOCKEL Karl (75), STOROZ ALEXANDRE (62), STUMM Stumm (75), SUBERVIE Norbert (33), SUBSOL Bernard (40), SUDOLVSKY Raymond (02), SUMMA Sarah (75), SURE jean-pascal (33), SÜSS Gérard (75), SYDOR Dimitri (10), SZEFEL Gabriel (75), SZTUREMSKI Elodie (69), TABACCHI Guy (75), TABELT Youri (75), TACHON Pierre (32), TAICLET Michèle (95), TAILLÉ Sophie (94), TAILLÉZ François (83), TAINNE Arnaud (93), TALLON Gérard Emmanuel (40), TAMANI Karim (91), TAMANI Mohamed (91), TAMANI Raymond (91), TAMINE Hakim (06), TAMINE Pascal (06), TAMINE Pierre (06), TANDIN Jean-Pierre (29), TANGUY Jean-Marc (29), TANGUY Sylvain (91), TANIÈRE Jean-Luc (75), TARAMINI Marc (02), TARISSÉ Jo (91), TARTARIN Julie (75), TASZAREK Chantal (62), TASZAREK EMILIE (62), TATARENKO Serge (38), TAVENARD Clément (75), TAVERNIER Yves (91), TEINTURIER Daniel (23), TELLIER Alain (59), TEMEL Leyla (75), TEMEL Osman (91), TEMEL Véronique (91), TERAN Jonathan (78), TERRADE MARLENE (40), TERRER CHARLES (75), TERRIENNE YVES (44), TERRIER Georges (78), TESTE Michel (23), TETSU Liliane (67), THAON Marcel (06), THÉO Dominique (80), THERET Emmanuel (94), THEVENON Jean-Marc (69), THEVENON Lucienne (69), THIBAUT Danièle (60), THIBAUT Danièle (60), THIBAUT Danièle (60), THICOPE Caroline (64), THIERRY Gisèle (42), THIERRY Jean (92), THIRI Khalid (91), THIRY Amandine (57), THIRY Joffrey (57), THIVANT Marie-Christine (42), THOMAS Jean François (55), THOMAS Antoni (75), THOMASSIN Robert (60), THOMIN Mélanie (29), THORE Joseffe (32), THORE Pierre (32), THUBERT Sébastien (93), THUILLEZ Sarah (80), TIREFORD Michel (39), TISSIER Magali (33), TISSOT Nicolas (31), TIXIER philippe (78), TOLLEMER Andre (50), TONNELIER Vincent (38), TORRERO Samuel (78), TORRICO Claude (78), TORTEL Alexandre (75), TOUGOUILLET Robert (64), TOURNIBISE michèle (69), TOURTOIS CHARLOTTE (62), TOUVEY Roger (39), TOUZEAU Anne (78), TOUZET Laurent (75), TOUZET Viviane (42), TRABELSI Sonia (57), TRAHAN Virginie (35), TRALLERO BAPTISTE (69), TRAVAILLÉ Grégoire (33), TRAUVEL CLAUDE (50), TRAVERT NENCY (50), TRAVERT STEPHANE (50), TREY michel (64), TRIBET Michel (69), TRIVIDIC Chloé (92), TROALEN Anne (56), TROALEN Bruno (56), TROUX Clément (78), TUBIANA Benjamin (13), TUPIN Marc (91), UBEDA Lydie (91), UHLEMANN Jean Pierre (95), URRUTIA Ruben (84), URRUTIA Ruben (84), USSEGLIO Pascal (41), USSEGLIO marie (13), VACHER Raymond (42), VADASZ Gilles (75), VALEGEAS Jean-François (16), VALENTE Jean Louis (42), VALENTIN Jacques (57), VALENTIN Aurore (57), VALETTE Raphaël (77), VALETTE Stéphane (42), VALLÉ Lucienne (42), VALLOO Florian (57), VAN DE WIELE ANNE (40), VANDENBERG Florian (67), VANDER-ELST laurent (FFE), VANSTAEVEL Eric (59), VARDON ADRIEN (69), VARS pierre (19), VASSEUR Delphine (75), VAUGELADE Sylvie (23), VAYER dominique (50), VAZQUEZ Christophe (06), VELY Mathilde (29), VELY CHRISTIAN (75), VENVILLE Arnaud (59), VERAN Lauriane (64), VERDENAL Florian (23), VERDIER Sylvie (65), VERGNEZ Julia (32), VERGNEZ Anne-Marie (64), VERGNIER Annie (23), VERGNIER Michel (23), VERLHAC Barbara (42), VERNEDAL Clément (34), VERON Pauline (75), VERRIERE Lionel (16), VERSOS Catarina (75), VERSOS Versos (75), VERVUET Nicolas (75), VETIELE Benjamin (41), VEZANT Jean-Paul (69), VIAL Hélène (39), VICTOR Frédéric (33), VIDILLES Victor (92), VIE patrick (92), VIERS Hervé (63), VIES Pauline (67), VIGNAL gerard (15), VIGNON Délio (80), VIGREUX Jean (21), VIGUIER Jean-Pierre (60), VIGUIER Thibaud (60), VILA Aline (66), VILAIN Bénédicta (75), VILLARD Laurie (23), VILLARD Marlyse (23), VILLETTE Anne (75), VINCENT hélène (38), VINCENT Philippe (23), VINCENTE Joaquim (06), VINNAC bruno (94), VINSOINEAU philippe (33), VIOLET Guillaume (93), VIPREY



JEAN-CLAUDE (39), VIPREY CHRISTIANE (39), VIRLOJEUX Christian (23), VIRY Charlotte (33), VIVIER Christian (79), VOISIN Florent (31), VUILLAUME Xavier (93), VULPIANI Sylvain (29), WAGNER Laurent (02), WAHID INTISSAR (62), WAHL Laura (92), WALIN nicolas (57), WALTENER Bruno (43), WANE Ismaila (78), WANTIEZ bernard (83), WARIN AURELIE (62), WARIN BERTRAND (62), WATTIER Mathieu (51), WATTIEZ Alexandre (75), WAYAFFE Isabelle (75), WEISHEIMER Patrice (67), WELLY Diye (75), WEYMIENS Sabrina (59), WHITNEY Anthony (75), WHURRY Bernard (64), WILLIOT Yannick (57), WUNDERLE Patrick (91), XAVIER Lionel (83), YACOUBI Faouzi (91), YACOUBI Mimoun (91), YACOUBI Mohamed (91), YADE Rouguiétou (91), YAGOURTHEN Ayad (75), YALA Morad (91), YARKO Boris (41), YAZDANIAN Yazdanian (75), YENER Elyze (57), ZAIDI Lassad (75), ZANA Sydné (93), ZAREGRADSKY patrick (94), ZÉ Jimmy (95), ZEMAR Mohamed (91), ZENNAF Kahier (42), ZIOLKOWSKI Claude (02), ZORELLI DJAMEL (78), ZORGUI Ali (69)

Retrouvez l'ensemble des signatures sur www.reconquetes.eu

Sommaire

PREAMBULE	3
I. NOS FINALITES POLITIQUES	11
1. La régulation plutôt que l'adaptation	11
2. La question sociale toujours !	12
3. Nos batailles culturelles.	13
II. LES TERRAINS DE LA RECONQUETE.	15
1. Le libre échange.	15
a. Promouvoir la préférence communautaire pour lutter contre les délocalisations et assurer la cohésion européenne	15
b. Soutenir l'investissement et relancer la politique industrielle	16
2. Pour une nouvelle politique sociale	17
a. Rétablir la justice fiscale	17
b. Relancer le pouvoir d'achat des salariés et des retraités	17
c. De nouveaux droits pour la jeunesse.	18
3. Réinventer les moyens de l'action politique	19
a. Reconstituer les marges de manœuvre de la puissance publique	19
b. Imaginer de nouvelles socialisations et développer les services publics	19
c. Des services publics efficaces et accessibles	21
4. Changer le cours de la construction européenne	22
a. Réviser le pacte de stabilité	22
b. Créer un impôt européen sur les sociétés et lancer un emprunt pour financer le budget communautaire.	22
c. Réconcilier l'Europe et les services publics.	22
5. Pour une politique étrangère de Gauche	23
a. Assumer le multilatéralisme.	23
b. Combattre le choc des civilisations.	23
c. Le combat pour la Mondialisation des Droits.	23
d. Transformer les organisations internationales.	23
e. Une autre politique de développement et de coopération	24
6. Une nouvelle politique d'immigration	24
7. Approfondir la démocratie : vers une 6ème république	25
a. Une 6ème République qui réhabilite la responsabilité politique	25
b. Une 6ème République miroir de la diversité de la société française	26
c. Garantir les libertés fondamentales et agir contre toutes les discriminations	26
d. Donner un second souffle à la démocratie sociale	26
III. CONSTRUIRE LA GAUCHE DU 21^E SIECLE	28
DIX LEVIERS POUR LA RECONQUETE	30

PREAMBULE

La France attend un message d'espoir.

Elle aspire à d'autres perspectives que celles diffusées par une pensée dominante avide de fatalisme et de résignation.

Le discours sur un prétendu déclin de la société française, justifiant toutes les régressions sociales, est devenu la norme.

Le discours sur un prétendu déclin de la société française, justifiant toutes les régressions sociales, est devenu la norme. Le clivage entre le conservatisme et le progrès est escamoté derrière des politiques, des mesures profondément réactionnaires que l'on appelle, par antiphrase, « réformes ». Le libéralisme économique atteint de nouvelles limites tout en maintenant son hégémonie.

Dans cette situation il appartient aux socialistes de rompre avec ces orientations, de préparer l'avenir en réconciliant le pays avec le progrès.

Seule une gauche résolue et déterminée peut remettre la justice sociale au cœur de l'action politique, dépasser le modèle exclusif du libre-échange sans précaution et redonner du sens au clivage gauche/droite.

Forger les idées et les outils de ces reconquêtes tel est bien l'enjeu du prochain Congrès du Parti Socialiste.

La convergence et la coïncidence de quatre crises mondiales majeures (financière, alimentaire, énergétique, écologique) bouleversent les principes sur lesquels les sociétés occidentales fondaient leur prospérité et leur développement. La mondialisation libérale, telle qu'elle a été imposée depuis les années 1980, s'essouffle. Son modèle économique montre des limites sérieuses quant à sa capacité à répondre, non seulement à la réalité sociale, mais aussi aux nécessités de développement à l'échelle mondiale.

Nous assistons à un renversement de cycle et entrons dans le deuxième âge de la globalisation.

Nous assistons à un renversement de cycle et entrons dans le deuxième âge de la globalisation.

Alors que la droite, aveuglée par son idéologie, continue de démanteler la puissance publique, nous devons proposer, avec l'ensemble de la gauche, un Etat régulateur et innovateur comme réponse à l'urgence sociale, économique et écologique.

Le choc des défaites.

Depuis juin 2006, la social-démocratie européenne a enregistré 13 défaites lors des 15 derniers scrutins nationaux.

Depuis juin 2006, la social-démocratie européenne a enregistré 13 défaites lors des 15 derniers scrutins nationaux et connaît une crise générale qui nous oblige à un inventaire serein des erreurs stratégiques et politiques accumulées depuis plus de 10 ans. Dans la plupart des pays de l'Union la gauche a prospéré, dans le sillage des victoires britanniques et allemandes, sur la base d'un programme, d'une offre politique de type « social-libéral ». Pourtant cette orientation ne lui a pas permis de conserver le pouvoir dans les années 2000 et c'est, paradoxalement, au moment où monte le mécontentement contre l'ultralibéralisme qu'elle connaît les pires difficultés. De ce point de vue, la situation de la gauche française n'est pas particulièrement originale. Lorsqu'elle reprend à son compte le modèle social-libéral élaboré par ses voisins, à leur instar, elle échoue ; mais là où elle fait campagne sur ses principes et ses valeurs, en portant un programme de gauche- comme aux législatives de 1997 ou aux européennes de 2004 – elle renoue avec les succès. Si la modernité se définit par la rupture avec les cadres conservateurs de pensée, la social-démocratie européenne doit rapidement abandonner une orientation qui lui a soustrait une part importante du vote ouvrier et populaire, réduit le poids total de la gauche et l'éloigne durablement des responsabilités.

Le monde a changé.

L'avenir de la gauche française ne peut pas consister à mimer le « New Labour » ou le SPD des années 90, l'avenir du PS ne peut pas être le passé de la social-démocratie européenne. L'efficacité électorale commande de renouer avec les classes populaires

L'avenir du PS ne peut pas être le passé de la social-démocratie européenne.

Débattons d'abord, nous choisirons ensuite qui est le mieux à même de porter nos convictions.

Notre première responsabilité est d'imaginer la France d'après Sarkozy.

plutôt que de confier notre sort politique à l'air du temps.

Parmi les poncifs abondamment diffusés par la pensée dominante, l'idée que le progrès n'est concevable qu'en contrepartie de sacrifices imposés aux salariés, occupe une place de choix. Sans nier la nécessité de l'effort collectif, la gauche ne peut plus se contenter, au nom d'une prétendue "responsabilité", de rejoindre la droite sur la finalité et le contenu des réformes structurelles. Sur des sujets aussi lourds que la politique salariale, les retraites, la fiscalité, etc., nous nous opposons aux conservateurs sur des orientations de fond, pas uniquement sur des questions de dosage ou d'agenda.

Nous pouvons et nous devons lever un nouvel espoir, réhabiliter la volonté en politique.

Dans un contexte certes différent, un tel processus s'est d'ores et déjà engagé en Amérique. Le quarantième anniversaire de 1968 nous permet de célébrer un grand mouvement social de conquêtes. Il est temps que la gauche retrouve cet esprit, pour inventer de nouveaux droits et élargir l'espace de nos libertés, et non plus se contenter, dans le meilleur des cas, d'organiser la résistance aux attaques de la droite. Cette voie est plus exigeante, mais oh combien plus enthousiasmante, que la confortable adaptation aux exigences de la pensée unique qui nous mène à d'inévitables déconvenues.

Les marges de manœuvre nécessaires à un tel changement de cap existent, en dépit d'une situation difficile et complexe.

L'intelligence, l'initiative, l'engagement ne manquent pas. Ils sont présents dans le mouvement social, dans les universités, dans la jeunesse, dans le monde économique ou culturel.

Changer notre offre politique.

Nous n'avons plus gagné d'élection présidentielle depuis 20 ans ni de législative depuis 11 ans. Nous avons le devoir de regarder cette réalité en face et d'en accepter les conséquences.

Parce que les mêmes orientations portées par les mêmes responsables n'ont pas plus de chance de faire gagner les socialistes demain qu'hier, il faut renouveler les équipes et redéfinir nos axes programmatiques. La gauche est immobile parce qu'elle s'incarne dans les mêmes comportements, les mêmes réflexes, les mêmes mots et parfois le même cynisme depuis 20 ans.

Abandonnons nos mauvaises habitudes, en commençant par éviter que notre prochain congrès soit un nouveau congrès de Rennes. Pour cela nous devons collectivement nous engager à rejeter la tentation d'un affrontement de personnalités qui serait déconnecté du débat de fond. **Nous voulons pour notre parti un congrès qui pose les vrais enjeux et permette les clarifications nécessaires.** Nous ne pouvons pas nous permettre le luxe de laisser des écuries présidentielles déchirer le Parti Socialiste. Nous le savons tous, ce type d'affrontement fait peser une menace lourde sur l'avenir du PS, son intégrité, son image dans la population et son existence même. Un congrès n'est pas un casting ! En disant cela, nous ne nions pas la nécessité de nous doter d'un chef de file. Mais le moment de son choix n'est pas anodin : débattons d'abord, nous choisirons ensuite qui est le mieux à même de porter nos convictions.

Le congrès du PS doit être le congrès de l'anticipation et de la relance.

L'élection de Nicolas Sarkozy est l'aboutissement de la défaite culturelle de la gauche, résultat des batailles que nous n'avons pas, ou insuffisamment, menées.

Les Socialistes doivent tourner cette page !

Ils doivent définir une politique qui remette le progrès au service de l'humanité.

Notre première responsabilité est d'imaginer la France d'après Sarkozy. Une France à reconstruire, un progrès social et des libertés à reconquérir ; et cela dans un contexte où il est à redouter que les inégalités, et leur cortège de violences, auront augmenté alors que les instruments de régulation, d'intervention et de redistribution, nationaux et continentaux

auront, eux, été réduits par la droite à une peau de chagrin.

La modernité, c'est anticiper, préparer le post-libéralisme et construire la gauche du XXI^e siècle qui saura remettre la justice sociale au cœur de l'action politique.

Pas de faux débats.

Pour que le congrès de Reims réponde aux attentes qu'il doit susciter, notre premier devoir est d'écartier un certain nombre de faux débats dans lesquels on souhaiterait nous enfermer. C'est ce que nous avons fait en adoptant une nouvelle déclaration de principes qui peut être considérée comme une « carte d'identité » du Parti socialiste, un socle commun sur la base duquel nous devons réfléchir à l'avenir que nous voulons bâtir.

Premier faux débat. On voudrait nous faire croire que s'opposent, au Parti socialiste, partisans et adversaires de l'économie de marché que nous avons tous acceptée depuis longtemps. Pas de collectivistes chez les socialistes mais des partisans d'une « économie sociale et écologique de marché régulée ». Pour nous, la question n'est pas celle de l'acceptation ou non d'un système, mais celle des réponses politiques proposées pour le réguler et redistribuer les richesses. C'est pourquoi nous entendons laisser en dehors de la sphère marchande un certain nombre d'activités correspondant à des droits fondamentaux

**Évitons les faux-débats :
partisans contre adversaires de
l'économie de marché ;
modernes ou archaïques ;
audacieux contre timides ;
individualistes contre
collectivistes.**

Deuxième faux débat. Les clivages opposeraient les « modernes » aux « archaïques ». Comme si la modernité se résumait à la soumission docile aux modèles dominants imposés par ceux qui en bénéficient et l'archaïsme s'incarrait dans l'espoir d'une réduction des inégalités. La modernité ne peut être entendue comme l'acceptation d'un libéralisme aujourd'hui dépassé.

Troisième faux débat. Les socialistes se diviseraient entre « audacieux » - ceux qui voudraient « lever les tabous » - et « timides » - ceux qui voudraient « occulter certains problèmes ». Nous devons être en capacité d'aborder collectivement l'ensemble des débats. Pour autant cela ne peut signifier qu'il y aurait un courage politique particulier à parler de sujets relevant traditionnellement du champ lexical de la droite !

Quatrième faux débat. Les divergences qui existent entre nous opposeraient individualistes et collectivistes. Pour nous, c'est autour d'un projet collectif que s'articule le combat pour les libertés individuelles qui ne peuvent jamais être déconnectées des questions sociales, sans prendre le risque de les voir confisquées par quelques privilégiés. Alors que les conservateurs veulent démanteler le droit du travail afin, justement, de ramener les rapports sociaux à de simples relations individuelles, nous devons combattre avec la même ténacité pour toutes les libertés et tous les droits, qu'ils soient individuels ou collectifs.

Dans un contexte de confusion idéologique, prétexte à tous les faux débats entre socialistes, il est important de rappeler nos finalités politiques.

I. Nos finalités politiques

La gauche ne peut pas être prisonnière du dilemme entre abdication politique et nostalgie idéologique.

A quoi sert le PS ? Qui sert-il ? Quel rôle assignons-nous à la gauche ? Qu'est ce qui changerait si nous revenions au pouvoir ? Et d'ailleurs, les marges de manœuvre pour modifier le cours des choses existent-elles ?

Le modèle auquel on nous ordonne de nous adapter est caractérisé par une régulation minimale, quand ce n'est pas tout simplement par l'absence de règles.

Si le monde dans lequel nous vivons est complexe, si le flux d'informations et les vitesses de communication contribuent à ouvrir notre horizon et à aiguïser notre curiosité, la culture du zapping, la course effrénée à la consommation et le règne de l'opinion, à l'inverse, fragilisent nos combats. Notre univers culturel est aujourd'hui mis à mal. Au nom de la prétendue fatalité d'un déclin de la société française, on voudrait nous faire renoncer à toute ambition et à tout combat pour le changement. La marche du progrès serait interrompue. L'heure serait aux sacrifices sans contreparties. Seul l'effort dans la sphère individuelle permettrait de concevoir une amélioration de l'existence. La complexité sert alors de prétexte pour ignorer les liens de causalité permettant une lecture politique.

La gauche ne peut pas être prisonnière du dilemme entre abdication politique et nostalgie idéologique. Pour nous, la gauche n'est ni la pensée libérale mâtinée d'un peu de social, ni un musée d'idées généreuses dépourvues d'outils concrets.

1. La régulation plutôt que l'adaptation

Réguler c'est admettre concrètement le primat du politique sur l'économique, reconnaître la légitimité de la démocratie et donc du suffrage universel.

S'adapter. C'est le verbe phare du débat politique français et européen. Certains lui préfèrent « moderniser » mais l'objectif est identique. Il faudrait adapter notre économie aux impératifs de la mondialisation. Il faudrait adapter notre modèle social aux exigences de compétitivité de l'économie européenne. Il faudrait adapter à un environnement toujours plus concurrentiel nos salaires, notre fiscalité, nos protections, nos services publics.

En l'espèce, s'adapter c'est plier. Car le modèle auquel on nous ordonne de nous adapter est caractérisé par une régulation minimale, quand ce n'est pas tout simplement par l'absence de règles.

Réguler c'est aussi admettre que le libre-échange n'est pas un dogme intangible.

L'avenir et l'équilibre du monde réclament d'autres perspectives. Les voix sont de plus en plus nombreuses pour dénoncer les impasses du libéralisme. C'est en provenance des instances mêmes qui ont mis en œuvre la libéralisation des échanges (FMI, Banque Mondiale, OMC) que viennent les appels à renouer avec un modèle de développement plus solidaire. Le rapport de la Commission croissance et développement de l'ONU, constituée essentiellement d'économistes et responsables politiques du sérail, affirmait, fin 2007 : *"la principale de nos conclusions est que la croissance indispensable pour faire reculer la pauvreté et assurer un développement durable réclame un Etat fort"*.

Réguler c'est admettre concrètement le primat du politique sur l'économique, reconnaître la légitimité de la démocratie et donc du suffrage universel.

Réguler, c'est renforcer l'action publique nationale, européenne ou mondiale en lui donnant les moyens d'agir. Il est d'ailleurs paradoxal de constater que les partisans de l'ouverture des frontières aux marchandises et aux capitaux sont ceux-là même qui les ferment aux hommes.

La conscience d'une limite finie à l'humanité ressurgit.

Réguler c'est aussi admettre que le libre-échange n'est pas un dogme intangible. Récemment, le directeur de l'OMC déclarait : « il y a une part de xénophobie dans le protectionnisme. » Le débat sur la régulation est pollué par ce type de procès d'intention. Toute volonté de poser une restriction au libre-échange est associée au protectionnisme. Et comme le protectionnisme serait motivé par des relents xénophobe... fermez le ban.

Il faudra donc, réguler, réglementer, organiser, améliorer la transparence des marchés mondiaux, pour adapter l'économie aux exigences des peuples plutôt que d'adapter les protections collectives et les libertés individuelles aux exigences des marchés.

Il y a bien eu un mouvement de l'ensemble de la société française, mais la distance entre les différents barreaux de l'échelle sociale est restée la même.

Selon les statistiques européennes, un français sur huit vit au-dessous du seuil de pauvreté.

Un fils d'ouvrier a, en France, dix fois plus de chance d'être ouvrier qu'un fils de cadre. Cette proportion est la même que celle observée dans les années 1970.

Ce changement de paradigme est impératif si l'on veut sérieusement anticiper la catastrophe écologique annoncée. La conscience d'une limite finie à l'humanité ressurgit.

Pour la première fois de son histoire, l'humanité se trouve en danger du fait des outils technologiques dont elle s'est dotée et doute de sa capacité à inventer des outils nouveaux pouvant réparer les dégâts qu'elle a causés.

C'est le maintien et la généralisation du modèle de développement des pays capitalistes les plus avancés qui peut conduire à la disparition de notre espèce : réchauffement et dérèglement climatiques découlant des activités humaines peuvent finir par mettre fin à celles-ci.

Ni le libre fonctionnement d'un capitalisme financier devenu mondial, ni les seules règles de l'économie de marché ne peuvent permettre de relever ce défi : leurs préoccupations sont de trop court terme et les biens qu'il s'agit de prendre en considération – l'environnement, la santé notamment – ne sont purement marchands. Seule l'introduction de régulations politiques nouvelles, au niveau le plus approprié, du local au mondial, peut permettre d'éviter la catastrophe.

De surcroît, comme le calendrier de la menace climatique demeure incertain, le risque est plus difficile à percevoir, et la raison est davantage en peine pour s'imposer alors que les problèmes de vie, voire de survie, quotidienne sont ce qu'ils sont pour une majorité d'êtres humains !

Faire passer l'intérêt pour l'humanité avant l'intérêt pour l'argent a toujours été notre préoccupation première. Remettre l'économie à sa place, celle d'un moyen, et redonner à la politique sa raison d'être, la définition des fins, est le seul remède pour sauver l'humanité d'une catastrophe annoncée !

2. La question sociale toujours !

La question sociale doit redevenir centrale dans le projet politique des socialistes. Des pans entiers de la société, jusqu'ici protégés, sont en voie de paupérisation. Un français sur huit est pauvre selon les statistiques européennes. C'est considérable.

Jusqu'ici, la progression relative du pouvoir donnait l'illusion d'une certaine mobilité sociale. En réalité, la consommation de masse et l'accès aux biens matériels n'ont pas bouleversé la hiérarchie sociale. Tout juste ont-ils modifié sa perception. Il y a bien eu un mouvement de l'ensemble de la société française, mais la distance entre les différents barreaux de l'échelle sociale est restée la même.

Maintenant que le pouvoir d'achat stagne, la situation apparaît telle qu'elle est, en sa cruelle vérité.

Parmi les millions de français qui vivent sous le seuil de pauvreté, on trouve de plus en plus de travailleurs. On voit se développer aux franges de la société salariale, un nouveau prolétariat qui selon les mots d'Auguste Comte « campe dans la société sans y être casé ». Bas salaires, chômage et intermittence de l'emploi sont les principaux facteurs de cette paupérisation des salariés et de la précarisation de leurs conditions d'existence.

La société française est marquée par une permanence des inégalités et un enracinement des phénomènes de reproduction sociale. Un fils d'ouvrier a, en France, dix fois plus de chance d'être ouvrier qu'un fils de cadre. Cette proportion est la même que celle observée dans les années 1970.

De surcroît, s'ajoute à ce premier phénomène, un déclassement de la jeunesse illustré, par exemple, par la baisse spectaculaire - de 49% à 21 % en 20 ans - de la proportion des jeunes peu diplômés dans les emplois les moins qualifiés de la fonction publique occupés maintenant par des bacheliers et des diplômés du supérieur. Un quart des jeunes sont ainsi victimes du déclassement à leur entrée sur le marché du travail. Et quand on sait que la ségrégation territoriale et les discriminations - ethniques, géographiques, ou culturelles - constituent d'autres handicaps à l'insertion sociale, on ne peut s'étonner des explosions

Dans une telle situation, il ne peut pas y avoir de consensus sur la « réforme » du modèle social. Nous voulons en faire l'instrument de l'égalité là où la droite voudrait le réduire à un rôle de soigneur de touche organisant la charité d'Etat.

En trente ans, « les travailleurs auront connu l'infortune du plaignant qui se retrouve dans la situation de l'accusé ».

Il est nécessaire de régénérer le clivage droite/gauche, de lui rendre le tranchant que le conflit brutal d'intérêts, économiques ou sociaux, légitime.

régulières de colère de la jeunesse française, avec leur cortège de violences.

On comprend alors mieux la revendication du *droit à l'avenir* exprimée, dès 1994, lors du mouvement contre le CIP et qui structure depuis les revendications de la jeunesse. Le mouvement contre le CPE et les flambées de violences dans les banlieues illustrent, chacun à sa manière, cette situation.

Ce constat est douloureux. Il représente, sans doute, le principal échec de la gauche lorsqu'elle était au pouvoir. En dépit de notre action résolue, les inégalités sociales se sont aigüées. Cruelle ironie, c'est à la lumière de ce constat qu'une partie des élites françaises fait le procès de notre modèle social.

Ce dernier a connu d'importants succès malgré quelques insuffisances. Parmi ses dernières, encore faudrait-il différencier celles qui sont la conséquence d'une volonté politique délibérée et celles qui relèvent d'un décalage entre les capacités du système et les demandes de protection.

En fait, ce qui est en jeu c'est l'existence même de notre modèle social. Services publics, sécurité sociale et droit du travail sont mis en pièces. Tous les mécanismes de solidarité sont altérés.

Dans une telle situation, il ne peut pas y avoir de consensus sur la « réforme » du modèle social. Nous voulons en faire l'instrument de l'égalité là où la droite voudrait le réduire à un rôle de soigneur de touche organisant la charité d'Etat.

Notre responsabilité est de renouer avec la philosophie du progrès. Pour cela, il faut reprendre la bataille des idées.

3. Nos batailles culturelles.

La force du néo libéralisme est d'avoir vaincu le système immunitaire de ses victimes, pensait Pierre Bourdieu. Quand des jeunes des quartiers attaquent des manifestations contre le CPE, quand des jeunes ouvriers blancs votent pour le Front national ou pour Nicolas Sarkozy « *parce qu'on en fait trop pour les arabes* », quand des travailleurs pauvres se plaignent des chômeurs « *trop assistés* » : on mesure la victoire d'une idéologie qui fonde ses succès sur la culpabilisation, la division et la criminalisation de ceux qu'elle abuse. François Fillon résumait ce sentiment le 8 mai 2008 en affirmant que « *La droite a gagné la bataille idéologique* ».

Ce nouvel ordre culturel et social a été façonné par trois décennies d'offensive idéologique néolibérale au terme desquelles « *les travailleurs auront connu l'infortune du plaignant qui se retrouve dans la situation de l'accusé* ». En effet, en trente ans, la donne s'est complètement inversée. Les travailleurs ont progressivement été rendus responsables du marasme de l'investissement, du chômage et de l'exclusion, en raison du prétendu fardeau des coûts salariaux et des charges collectives inhérentes à l'Etat providence. Dans le même temps tous leurs acquis ont été dénoncés comme autant d'infâmes « privilèges » qu'il conviendrait d'abolir. Ceux qui tiennent en tel discours n'hésitent d'ailleurs pas à dénoncer les malades comme des irresponsables sur-consommateurs de soins et de médicaments et les désigner à la vindicte publique comme étant la seule cause du déficit de l'assurance maladie. Mis en demeure de faire les efforts indispensables à la lutte contre le chômage, sommés de supporter le poids des réformes obligatoires pour « moderniser » nos systèmes sociaux, les salariés constatent l'échec de la gauche à proposer une alternative à un processus qu'ils ont parfois intériorisé.

Comment combattre l'idée selon laquelle toute action collective serait vaine ? Comment convaincre que cette dernière ne mène pas inéluctablement à la désillusion ? Peut-on encore se revendiquer du camp des "travailleurs" quand on est élu et que ce seul statut vous soustrait à cette condition sociale ? Le parti socialiste représente-t-il un camp social ? Voici quelques questions que tous les militants socialistes se sont posés un jour.

Faire de la politique, c'est toujours choisir, trancher, accepter qu'il existe des conflits d'intérêts dans la société et que leur conciliation n'est pas obligatoirement notre objectif. Il

est nécessaire de régénérer le clivage droite/gauche, de lui rendre le tranchant que le conflit brutal d'intérêts, économiques ou sociaux, légitime. Le compromis peut être un instrument de progrès, mais il ne saurait tenir lieu de programme politique. Nous n'avancerons pas en essayant de subtils mélanges de nos valeurs, de nos principes et de nos propositions avec ceux de la droite. L'eau tiède, n'est jamais ni assez chaude ni assez froide.

Pourtant, il n'est pas simple de faire un tel constat et ceux qui s'y risquent sont sujets à de constants anathèmes. Celui qui affirme que le capital a une dette envers le travail, peut être certain, par exemple, de se voir qualifié de "dangereux idéologues" par les libéraux, ce qui est un compliment acceptable, et parfois de « dangereux populiste » par une certaine gauche, ce qui est plus inquiétant.

Toute protestation est stigmatisée comme un « spasme corporatiste », l'expression stérile d'un « repli sur soi », d'un « égoïsme » ou d'une « intolérance ».

C'est ainsi que toute protestation est stigmatisée comme un « spasme corporatiste », l'expression stérile d'un « repli sur soi », d'un « égoïsme » ou d'une « intolérance ». L'utopie n'est plus mobilisatrice des cœurs et des intelligences, elle devient par essence totalitaire. L'opinion, soudain devenue « experte », est censée posséder les réponses - largement suggérées - aux grands maux contemporains : les politiques n'ayant plus qu'à les mettre en œuvre. L'examen de ses propres conditions de vie fait fonction d'instruction civique. La « démocratie participative » n'est que la réponse logique à cette nouvelle donne.

C'est ainsi que se construit une « pensée » au service du marché.

S'il nous arrive d'être les interprètes de cette pensée, c'est que nous nous sommes rendus au bon sens supposé et surtout aux intérêts de nos adversaires. Ainsi avec l'édification de « la valeur travail », il n'a plus été question de « la valeur du travail », donc de sa rémunération. Avec la course à la rentabilité, il s'est trouvé fort peu de socialistes pour défendre les 35h. Avec l'ordre juste on a soumis la justice à l'ordre.

Dans la bataille culturelle qui se mène, les socialistes sont en position de faiblesse parce que sur la défensive. Les batailles culturelles que nous n'avons pas menées ont été le terreau de nos défaites. Compétition, concurrence et individualisme sont érigées en valeurs dominantes. Elles ne sont pas les nôtres. Le vocabulaire issu du monde de l'entreprise intègre une logique exclusive de marché qui n'est pas forcément compatible avec celle de la solidarité et de l'égalité. C'est la raison pour laquelle les militants socialistes, qui peuvent être d'excellents managers, ne bornent pas leur horizon aux exigences comptables du banquier.

II. Les terrains de la reconquête.

Le libre échange est devenu un dogme dangereux. En son nom, des centaines de milliers d'emplois ont été détruits, des services publics démantelés, des garanties sociales anéanties, et des Etats mis en faillite.

Préparer les reconquêtes nécessaires c'est dégager un certain nombre d'orientations, de propositions, pour offrir de nouvelles perspectives à nos concitoyens. Sans prétendre, dans le cadre de cette contribution, à l'exhaustivité, un certain nombre d'axes prioritaires peuvent être avancés.

1. Le libre échange.

La globalisation est fondée sur le primat de l'économie de marché mondialisée et sur le libre échange sans limites. Ce modèle est en échec : crise financière, aggravée par la crise des Subprimes aux Etats-Unis, crise alimentaire marquée par les émeutes de la faim, crise énergétique avec l'augmentation du prix du pétrole et crise écologique avec l'incapacité à faire face au réchauffement de la planète. Nos territoires sont minés par les délocalisations et l'absence de perspectives industrielles. Le capitalisme financier crée une société de l'actionariat basée sur le court-terme. Le théorème de la concurrence « libre et non faussée » produit son cortège de déréglementations et d'inégalités.

Le libre échange est devenu un dogme dangereux. En son nom, des centaines de milliers d'emplois ont été détruits, des services publics démantelés, des garanties sociales anéanties, et des Etats mis en faillite. C'est ce dogme qu'il faut contester, surtout lorsque, en dépit des crises qu'il provoque, l'Union Européenne semble lui vouer un culte idolâtre. Hier encore tabou le débat sur le libre-échange évolue, y compris aux Etats-Unis. L'ambition de mieux protéger les populations et de retrouver les instruments d'un développement solidaire est aujourd'hui de retour.

« Les problèmes ont été exacerbés par la Banque centrale européenne, qui a soutenu l'Amérique. Les taux d'intérêt élevés en Europe, alors que les taux d'intérêt américains baissaient, ont renforcé l'Euro, ce qui est bon pour les exportations américaines et source de renforcement de l'économie américaine. », Joseph STIGLITZ, prix Nobel d'économie (France Inter, le 15 mai 2008).

a. Promouvoir la préférence communautaire pour lutter contre les délocalisations et assurer la cohésion européenne

Au moment où, partout dans le monde, des pays ou des groupes régionaux cherchent par tous les moyens à se défendre, il est dramatique de constater le jusqu'au-boutisme libéral de l'Union européenne. L'Europe ne protège pas sa population. Paradoxalement, c'est un économiste américain qui fut particulièrement influent au sein de la Banque mondiale, Joseph Stiglitz, qui tire le signal d'alarme : *« les problèmes ont été exacerbés par la Banque centrale européenne, qui a soutenu l'Amérique. Les taux d'intérêt élevés en Europe, alors que les taux d'intérêt américains baissaient, ont renforcé l'Euro, ce qui est bon pour les exportations américaines et source de renforcement de l'économie américaine. »* (France Inter 15 mai 2008)

En revanche au sein de la social-démocratie européenne le sujet reste tabou. C'est même le Commissaire travailliste au Commerce, Peter Mandelson, qui vantait, encore récemment, les mérites du libre échange, en s'en prenant aux orientations économiques et commerciales des candidats démocrates à la Maison Blanche. Il est symptomatique que le PSE ait pris la mauvaise habitude de s'adresser essentiellement aux « consommateurs européens », en oubliant qu'un consommateur avisé ne fait pas forcément un salarié épanoui, un retraité confiant et un citoyen accompli.

- Activer le tarif extérieur commun

La stratégie économique européenne doit s'inscrire dans le cadre de la préférence communautaire, défendue par les pères fondateurs de l'Europe. Il définit les principes d'une politique tarifaire de nature à défendre les industries et les emplois européens dès lors qu'ils sont menacés par la concurrence déloyale. Le tarif extérieur commun, inscrit dans le traité de Rome, doit être activé pour lutter contre le dumping social et environnemental.

- Baisser les taux européens

S'il nous protège dans un premier temps, de la flambée des cours de l'énergie, l'euro fort

Il est indispensable de réduire le différentiel de taux d'intérêt avec les taux américains et faire baisser l'euro face au dollar.

Un serpent fiscal européen doit voir le jour afin d'harmoniser la fiscalité des sociétés au sein de la zone euro.

La principale caractéristique de la période actuelle est que la part des bénéfices consacrés à l'investissement productif décroît alors même que la part des profits s'est accrue.

Peut-on sérieusement penser que le marché puisse seul anticiper et engager les investissements nécessaires pour préparer l'après pétrole ?

pénalise les exportations européennes et encourage une concurrence déloyale sur le marché intérieur en favorisant l'entrée de produits fabriqués à bas coûts. L'euro cher pousse nombre d'entreprises à délocaliser. Alors que le taux de change d'équilibre entre l'euro et le dollar se situe aux environs de 1 euro = 1,2 dollar, 1 euro vaut désormais aux alentours de 1,55 dollars. Il faut donc ajuster à la baisse ce taux de change. Les Traités européens ont confié la politique de change au Conseil de l'Eurogroupe. Or, cette instance politique ne dispose pas des moyens nécessaires pour la conduire en raison de l'indépendance de la BCE qui décide des orientations de change en dépit des pouvoirs conférés au Conseil européen. Il est pourtant indispensable de réduire le différentiel de taux d'intérêt avec les taux américains et faire baisser l'euro face au dollar.

- Harmoniser les normes fiscales et sociales

Un serpent fiscal européen doit voir le jour afin d'harmoniser la fiscalité des sociétés au sein de la zone euro. L'harmonisation intra-communautaire des normes sociales doit concrétiser les valeurs énoncées dans la charte des droits fondamentaux, avec notamment un salaire minimum européen.

- Créer une Communauté européenne de la recherche et de l'innovation (CERI)

L'élaboration d'une stratégie européenne de développement passe par la construction d'une véritable CERI, sur le modèle de la CECA (Communauté européenne du charbon et de l'acier), qui impulserait de nouveaux projets (énergie, nouvelles technologies, transport). La priorité donnée à la formation et à la recherche doit se matérialiser par la dotation, notamment aux universités publiques, des moyens nécessaires à leur développement international.

b. Soutenir l'investissement et relancer la politique industrielle

La faiblesse de l'économie française est avant tout liée à la panne d'investissement public et privé. La principale caractéristique de la période actuelle est que la part des bénéfices consacrés à l'investissement productif décroît alors même que la part des profits s'est accrue. En 1970, 26% des bénéfices des sociétés non financières étaient consacrés au versement des dividendes. Désormais, 65% des profits sont consacrés à la rémunération des nouveaux rentiers. Or l'investissement des grandes entreprises cotées, est censé tirer l'ensemble de l'activité des PME. Dans notre pays, celles-ci ne sont pas les grosses PME exportatrices à l'Allemande, mais des sous-traitantes des grandes entreprises stratégiques. Ces dernières disposent de fonds propre et de capacités d'autofinancement importantes et auraient dû investir dans la recherche et le développement. Or l'investissement dans les secteurs innovants ne représente que 15% des investissements totaux. Ainsi, faute d'investissement dans les secteurs stratégiques, les carnets de commandes des PME sont vides, malgré les d'aides qui se sont multipliées. En fait les PME souffrent du difficile accès au crédit et de leur mise en concurrence avec la sous-traitance en zone dollar et dans les pays pratiquant le dumping social et fiscal.

Il est temps de relancer le débat sur la stratégie industrielle de la France. Le progrès économique et social repose avant tout sur le développement de nos capacités productives. Or les stratégies néolibérales - confier aux fonds spéculatifs le contrôle de l'investissement tout en allégeant la fiscalité du capital - montrent leur incapacité à développer l'investissement. L'histoire nous a montré que les secteurs où la France et l'Europe ont connu leur plus grands succès industriels et conservent une avance technologique, ont tous été développés par la puissance publique : aéronautique (Airbus), spatial (Arianespace), nucléaire (EDF), ferroviaire (SNCF - TGV), etc. De même aujourd'hui, peut-on sérieusement penser que le marché puisse seul anticiper et engager les investissements nécessaires pour préparer l'après pétrole ? **Il s'agit là d'un enjeu environnemental et industriel majeur nécessitant des investissements lourds et peu rentables à court terme. Sans une intervention, une initiative et des investissements publics, nous ne relèverons pas ce défi auquel notre société est confrontée.**

Les pays émergents ne se privent jamais d'engager leurs fonds souverains. **L'Etat sait**

Il faut réfléchir à la constitution d'un fonds souverain français qui a l'instar de celui de la Norvège serait notamment abondé par les ressources issues d'un pôle énergétique français.

La réforme fiscale doit reposer en premier lieu sur la création d'un grand impôt progressif sur le revenu, assis sur une assiette large, afin de financer selon la capacité contributive de chaque citoyen toutes les dépenses à caractère universel, notamment les dépenses de protection sociale.

Une CSG entreprise assise sur la valeur ajoutée des entreprises doit être créée pour élargir l'assiette de financement de la protection sociale et y inclure les profits.

Il faut avoir le courage de mettre en place une véritable péréquation fiscale entre les collectivités qui peut notamment passer par un partage intégral de la taxe professionnelle entre les territoires.

Intervenir directement dans la structure du capital des entreprises cotées en échangeant des obligations d'Etat contre les actions détenues par les épargnants, sans que cela ne coûte un euro au contribuable. La Caisse des Dépôts et Consignation dispose d'une masse financière suffisante pour consolider le contrôle public de l'investissement. Il faut réfléchir à la constitution d'un **fonds souverain français** qui a l'instar de celui de la Norvège serait notamment abondé par les ressources issues d'un pôle énergétique français.

2. Pour une nouvelle politique sociale

Il faut reprendre l'offensive. Un modèle social de haut niveau est non seulement possible mais nécessaire. Sans prétendre traiter ici de l'ensemble de ces questions, il est possible de définir trois priorités : la justice fiscale, la relance du pouvoir d'achat des salariés et la création de services publics efficaces et accessibles.

a. Rétablir la justice fiscale

Le système fiscal français est faiblement redistributif. Cela s'est accentué avec la politique de défiscalisation menée par le droite : Elle a ainsi réduit la part des impôts directs (impôt sur le revenu, ISF, etc.) au profit des impôts indirects, avantageant ainsi les couches privilégiées. Une réforme fiscale authentiquement progressiste doit rendre l'impôt plus juste, tout en améliorant son rendement. Elle doit étendre, en le redéfinissant, le champ des impôts directs et réduire celui de la fiscalité indirecte. Elle doit avoir pour objectif tout autant la correction des inégalités que l'emploi et l'efficacité économique.

Pour cela 5 axes sont à privilégier :

- La réforme fiscale doit reposer en premier lieu sur la création d'un grand impôt progressif sur le revenu, assis sur une assiette large, afin de financer selon la capacité contributive de chaque citoyen toutes les dépenses à caractère universel, notamment les dépenses de protection sociale. La progressivité de cet impôt sur le revenu doit être améliorée (augmentation du nombre de tranches) et les différentes niches fiscales doivent être reconsidérées une à une.
- Tous les ménages modestes, qu'ils soient salariés ou exclus, doivent bénéficier d'un abattement qui remplacera la prime pour l'emploi et le revenu de solidarité active.
- Une CSG entreprise assise sur la valeur ajoutée des entreprises doit être créée pour élargir l'assiette de financement de la protection sociale et y inclure les profits. Elle doit contribuer à mettre en place un système de prélèvement plus favorable à l'emploi pour les PME.
- L'amélioration du rendement de l'impôt sur le revenu doit permettre de limiter la part des impôts indirects dans la fiscalité globale, par exemple en baissant le taux de la TVA.
- Il faut enfin réformer la fiscalité locale, particulièrement injuste. Si la fiscalité écologique est appelée à financer les départements et les régions (à l'instar des taxes sur le parc automobile, sur les cartes grises, et de la TIPP), des impôts progressifs départementaux et régionaux, assis sur le revenu, doivent être créés, afin d'alléger le poids de ces prélèvements indirects qui pèsent particulièrement sur les plus démunis. Il faut avoir le courage de mettre en place une véritable péréquation fiscale entre les collectivités qui peut notamment passer par un partage intégral de la taxe professionnelle entre les territoires.

b. Relancer le pouvoir d'achat des salariés et des retraités

- Sortir de la rigueur salariale

Une fiscalité plus juste ne pourra pas corriger totalement la dégradation, dans le partage de la valeur ajoutée, de la part attribuée à la rémunération du travail au profit de celle du capital. Les salaires représentaient 75% de la valeur ajoutée en 1983. Ils se sont stabilisés

Les chiffres de l'INSEE indiquent que le revenu salarial moyen net a stagné depuis 1978 et baissé depuis 2002.

La puissance publique peut organiser un nouvel environnement qui soit propice à l'indexation des salaires sur les prix.

Une conférence salariale nationale doit être organisée pour inciter les partenaires sociaux à conclure un accord sur une norme de progression des salaires, indexée sur celle des gains de productivité.

Retraites : à l'instar de la Cour des comptes, nous suggérons de taxer les stock-options. De même, la CSG entreprises permettrait de mettre à contribution les profits qui ne participent pas pour l'heure au financement de la protection sociale.

depuis la fin des années 90 autour de 65%. Les chiffres de l'INSEE indiquent que le revenu salarial moyen net a stagné depuis 1978 et baissé depuis 2002. Si l'on considère que l'inflation augmente de 2% par an en moyenne, la baisse du pouvoir d'achat est une réalité. Ceci d'autant plus que les prix ont explosé dans la grande distribution et que le prix de l'énergie grève les budgets modestes.

L'intéressement, proposé par la droite, est un nouvel artifice pour éviter le débat sur le partage salaire/profit.

Il faut donc augmenter les salaires :

- Garantir une réelle parité homme/femme au niveau salarial : à travail égal, salaire égal.
 - La puissance publique peut organiser un nouvel environnement qui soit propice à l'indexation des salaires sur les prix.
 - L'Etat employeur peut montrer l'exemple dans la fonction publique qui représente plus d'un salarié sur cinq.
 - Une conférence salariale nationale doit être organisée pour inciter les partenaires sociaux à conclure un accord sur une norme de progression des salaires, indexée sur celle des gains de productivité. A défaut d'accord, le législateur prendra ses responsabilités.
 - Il est indispensable de renouer avec les « coups de pouces » au SMIC, que la droite entend supprimer définitivement, et d'étendre à toute l'économie les récents accords de branches ayant abouti à une revalorisation des minima conventionnels.
 - La mesure la plus immédiate qui permettrait de donner du pouvoir d'achat serait une baisse de la TVA.
- Garantir le financement et le niveau des retraites

La « réforme » des retraites, imposée par la droite, aura pour effet de réduire le pouvoir d'achat des futurs retraités. L'allongement de la durée de cotisation se traduira par une baisse du niveau des pensions dès lors que les entreprises font toujours partir, en moyenne, leurs salariés à 58,5 ans. Un nombre croissant de retraités ne touchera pas une retraite à taux plein.

L'allongement de la durée de cotisation assortie d'une baisse du taux de remplacement des pensions n'est pas la seule solution possible. Une extension de l'assiette de financement des retraites doit être envisagée. A l'instar de la Cour des comptes, nous suggérons de taxer les stock-options. De même, la CSG entreprises permettrait de mettre à contribution les profits qui ne participent pas pour l'heure au financement de la protection sociale.

c. De nouveaux droits pour la jeunesse.

La précarité progresse dans la jeunesse depuis plusieurs années. Pour la première fois, une génération a comme horizon de vivre moins bien que la génération précédente.

Si les jeunes ne constituent pas une catégorie sociale homogène, ils ont pourtant une aspiration commune à l'autonomie dans leurs choix de vie et un besoin commun afin de s'insérer au mieux sur le marché du travail et plus largement dans la société: acquérir le plus haut niveau de qualification possible et former leur esprit critique.

Cette aspiration ne se réalise pas pour de nombreux jeunes : si l'enseignement supérieur, après l'enseignement secondaire, s'est massifié sa démocratisation est loin d'être achevée. La moitié d'une classe d'âge travaille dès la sortie du lycée ou dès 16 ans ; les enfants d'ouvriers ne sont plus que 6 % en troisième cycle universitaire, quant ils sont encore 14% en premier cycle (et représentent près de 40% 12-25 ans) et chaque année, 100 000 jeunes sortent du système éducatif sans diplôme reconnu.

Pourtant, on sait que la plupart des emplois qui vont être créés dans les années à venir nécessiteront un haut niveau de qualification. Le diplôme constituera donc de plus en plus le meilleur rempart contre le chômage et les emplois précaires.

Entre l'enfance et l'âge adulte, la jeunesse, est une période de la vie durant laquelle les individus sont confrontés à une alternative : la dépendance vis-à-vis de la solidarité familiale ou le salariat subi (petits boulots, stages à répétition mal rémunérés...).

Il faut élaborer un statut social pour les jeunes en formation et en insertion auquel serait liée une aide financière, l'allocation autonomie.

C'est pourquoi, il faut élaborer un statut social pour les jeunes en formation et en insertion auquel serait liée une aide financière, l'allocation autonomie, et un certain nombre de droits, notamment dans les domaines de la santé, de la culture, du sport, des transports, etc. Il permettrait l'accès de tous à l'éducation et l'acquisition de qualifications, qui constituent la condition nécessaire de l'émancipation de chacun. Il doit aussi comporter un volet important d'aide à l'insertion professionnelle, notamment un encadrement des stages, et servir de socle à la prise en compte des années de formation et de stage dans le calcul de la retraite.

Face à la société du risque que propose la droite, la mise en sécurité sociale de la jeunesse doit être une nouvelle conquête portée par la gauche.

3. Réinventer les moyens de l'action politique

Pour assumer l'ambition de régulation de l'économie que nous avons affirmée dans notre déclaration de principes, il est impératif de rendre à la puissance publique les moyens de son action.

a. Reconstituer les marges de manœuvre de la puissance publique

- La France n'est pas en faillite et dispose de nombreux atouts

Contrairement à une idée reçue distillée par la droite, la France n'est pas en faillite. Elle dispose d'une épargne très abondante qui est insuffisamment utilisée pour l'investissement.

Contrairement à une idée reçue distillée par la droite, la France n'est pas en faillite. Elle dispose d'une épargne très abondante qui est insuffisamment utilisée pour l'investissement. Dans ces conditions, il serait salutaire pour la croissance que la puissance publique puisse mobiliser cette épargne. Les épargnants sont particulièrement friands d'obligations d'Etat. Il n'y a donc aucun problème comptable pour financer la politique publique. Le débat doit porter sur l'affectation de cette épargne, mobilisée par l'emprunt d'Etat, qu'il faut réorienter vers des dépenses ayant un réel impact sur le long terme.

- Redéployer le paquet fiscal vers des dépenses porteuses d'avenir

Le paquet fiscal a en grande partie redistribué des revenus en faveur des ménages favorisés dont la propension à épargner est importante.

Pour être utiles, ces 14 milliards doivent être réaffectés. Les dépenses porteuses d'avenir se situent dans l'investissement public, l'innovation, la recherche, la santé, l'éducation et le développement durable.

- Dégager des recettes nouvelles

Nous ne pourrions assumer ces investissements d'avenir qu'en redonnant à la puissance publique des marges de manœuvre budgétaires. La réforme fiscale que nous appelons de nos vœux doit permettre de générer ces recettes nouvelles.

b. Imaginer de nouvelles socialisations et développer les services publics

Superprofits de Total, disparités criantes dans le coût et la qualité de l'eau, coupures d'électricité géantes, fourvoiement des banques dans le marché à risque des Subprimes : les exemples abondent des dérives ou des impasses auxquelles ont conduit les privatisations menées depuis une vingtaine d'années.

Nous devons anticiper les besoins économiques, sociaux et environnementaux qui appellent une intervention de la puissance publique, là où « la main invisible du marché »

Les socialistes doivent réaffirmer avec force que la puissance publique est souvent la seule à pouvoir assurer, durablement, égalité d'accès, péréquation tarifaire, continuité du service, aménagement du territoire et investissements stratégiques à long terme - non immédiatement rentables -, bref de garantir l'intérêt général.

Le chantier crucial des énergies renouvelables, des nouveaux modes de transport et de l'industrie écologique requiert un engagement massif de la puissance publique.

Il faut développer un pôle public de l'énergie, reposant sur trois piliers : un premier pilier électro-gazier constitué à partir d'EDF, GDF et Suez, un second, nucléaire, basé sur AREVA, fleuron industriel stratégique qu'il serait irresponsable de brader au privé, et enfin un troisième, pétrolier, fondé sur Total, entreprise sur laquelle une forme de contrôle public doit être garantie.

est incapable de répondre aux enjeux.

- Rompre avec le tabou de l'intervention et de la propriété publique

Pour être à la hauteur des nouveaux défis de la société, il est temps de rompre avec l'apriori idéologique qui pèse sur le bien fondé de l'intervention publique.

Les socialistes doivent réaffirmer avec force que la puissance publique est souvent la seule à pouvoir assurer, durablement, égalité d'accès, péréquation tarifaire, continuité du service, aménagement du territoire et investissements stratégiques à long terme -non immédiatement rentables-, bref de garantir l'intérêt général.

Loin de la seule défense figée de l'existant, il s'agit maintenant de réhabiliter et d'élargir la sphère des services publics.

- Redéployer les moyens vers les nouveaux fronts de l'action publique, réhabiliter la bonne dépense publique

Les départs massifs en retraite tout comme les gains de productivité issus des nouvelles technologies doivent favoriser un redéploiement des moyens vers les nouveaux besoins exprimés. Ce redéploiement a cependant des limites. L'efficacité de la puissance publique ne doit pas être synonyme d'austérité budgétaire : ce serait une erreur a fortiori dans un contexte de ralentissement de la croissance mondiale.

Les dépenses de santé, d'éducation et de recherche engendrent un effet « endogène » sur la croissance parce qu'elles augmentent le capital humain de l'économie. C'est pourquoi les socialistes doivent favoriser la « bonne dépense publique ». Les dotations des collectivités publiques doivent être accrues pour entretenir nos routes, nos hôpitaux, nos collèges, lycées et universités, pour être ainsi utiles à notre potentiel de croissance future qui repose sur la recherche, la santé, l'éducation...

A cet égard, **le chantier crucial des énergies renouvelables, des nouveaux modes de transport et de l'industrie écologique requiert un engagement massif de la puissance publique.** Des mesures fiscales de court terme doivent certes pallier la perte de pouvoir d'achat liée à la crise énergétique. Mais elles doivent être combinées à un vaste plan de sortie du « tout pétrole », impulsé par l'Etat qui mette en synergie le monde de la recherche avec les entreprises stratégiques du secteur de l'énergie. A cet égard, le démantèlement programmé du CNRS, le dépeçage d'EDF-GDF, puis la privatisation de GDF sont de graves erreurs industrielles.

- Trois priorités pour une réappropriation publique de secteurs clé

Bâtir un pôle public de l'énergie

La crise énergétique et écologique actuelle rend inepte le désarmement de la puissance publique en ce domaine. Il est indispensable d'assurer la sécurité d'approvisionnement énergétique du pays, l'accès de tous à une énergie à prix modéré, un investissement massif dans les énergies propres. Pour cela, il faut développer un pôle public de l'énergie, reposant sur trois piliers : un premier pilier électro-gazier constitué à partir d'EDF, GDF et Suez, un second, nucléaire, basé sur AREVA, fleuron industriel stratégique qu'il serait irresponsable de brader au privé, et enfin un troisième, pétrolier, fondé sur Total, entreprise sur laquelle une forme de contrôle public doit être garantie, en vue de l'indispensable réappropriation citoyenne de la rente pétrolière actuellement captée par le privé.

Vers un service public local de l'eau

Loin de la « concurrence libre et non faussée », le paysage de la distribution de l'eau est aujourd'hui marqué par une situation d'oligopole entre trois grands groupes privés qui se partagent 80% des marchés, tandis que les municipalités n'ont souvent pas les compétences pour contrôler efficacement la qualité et la juste tarification de la prestation fournie. Face à cette gabegie, il faut encourager et soutenir les collectivités qui s'engagent dans la voie du retour en régie publique. Des exemples réussis de remunicipalisation

existent.

La puissance publique – via les agences de l'eau – doit également accroître son soutien financier à l'effort des collectivités locales en matière d'assainissement, afin de se mettre en conformité avec la réglementation européenne.

Un pôle financier public pour soutenir l'investissement

La faiblesse actuelle de l'économie française est avant tout liée à la panne d'investissement public et privé. La puissance publique doit reprendre ses prérogatives. A cette fin la France doit bâtir un pôle financier public fort à partir de la Caisse des Dépôts et Consignations qui dispose d'une masse financière suffisante pour consolider le contrôle public de l'investissement, et faire de cette dernière un véritable fonds souverain capable de prendre des participations dans des entreprises socialement et écologiquement responsables.

Comme nous l'avons déjà indiqué, un modèle inspiré de celui de la Norvège, peut être envisagé. L'Etat sait notamment intervenir directement dans la structure du capital des entreprises cotées en échangeant des obligations d'Etat contre les actions détenues par les épargnants, sans que cela ne coûte un euro au contribuable.

Il manque ainsi au moins 800.000 logements pour répondre aux besoins, et 1,5 millions de personnes sont en attente d'un logement social.

c. Des services publics efficaces et accessibles

La Gauche doit continuer à investir dans la construction de services essentiels accessibles à tous.

Les évolutions de la société nous imposent un certain nombre de priorités afin que les services publics répondent aux attentes des citoyens et aux nouveaux défis qui nous sont lancés. Contentons-nous de citer quelques exemples :

- Des transports collectifs efficaces pour des modes de déplacement propres et accessibles au plus grand nombre, alors que le secteur des transports est responsable du tiers des émissions françaises de gaz à effet de serre.
- Un service public de la petite enfance.

Les politiques publiques se sont concentrées en faveur des aides directes aux familles, favorisant la garde individuelle, encourageant ainsi la cessation d'activité des parents les plus démunis, ou bien la garde à domicile par l'embauche d'une personne, via des réductions d'impôt. Les socialistes doivent rompre avec ces politiques en soutenant massivement l'investissement financier des collectivités locales dans la construction de crèches.

- Un service public du logement et de l'habitat.

La flambée des prix est d'abord due à une pénurie structurelle résultant de retards considérables, accumulés dans la construction, notamment du logement social. Mais elle doit aussi beaucoup à la spéculation. Il manque ainsi au moins 800.000 logements pour répondre aux besoins, et 1,5 millions de personnes sont en attente d'un logement social.

Il est temps de proposer des mesures concrètes et radicales, afin de faire respecter le droit au logement pour tous. :

- construire 120.000 logements sociaux par an, de haute qualité environnementale,
- garantir un financement pérenne du logement social en rétablissant la centralisation par la Caisse des dépôts et consignations, de 100% des sommes du livret A.
- alourdir les pénalités financières pour les communes qui ne respectent pas les 20% de logement social prévus par la loi SRU et rendre les maires inéligibles quand aucun effort n'est fait.

Alourdir les pénalités financières pour les communes qui ne respectent pas les 20% de logement social prévus par la loi SRU et rendre les maires inéligibles quand aucun effort n'est fait.

- donner instruction aux préfets d'utiliser la procédure tombée en désuétude d'attribution d'office qui permet de réquisitionner des logements vides (2 millions en France) quand aucune raison valable de la vacance n'est apportée, si le maire n'exerce pas ses pouvoirs propres de réquisition
- généraliser les offices fonciers régionaux à même de constituer des réserves foncières publiques en exerçant le droit de préemption pour le compte de communes qui n'en ont pas les moyens.
- Encadrer les loyers par exemple en plafonnant le prix au mètre carré.

4. Changer le cours de la construction européenne

Réviser le pacte de stabilité, créer un impôt européen sur les sociétés et lancer un emprunt pour financer le budget communautaire.

Les carences démocratiques de la construction européenne sont les principales raisons qui expliquent l'impasse actuelle de la construction européenne. Afin de bâtir une Europe aux services des citoyens, il est nécessaire de se donner les moyens d'une action politique et sociale européenne.

a. Réviser le pacte de stabilité

Outre la nécessité déjà mentionnée de refaire de la politique monétaire un instrument de soutien à l'activité, il est urgent de se réapproprier la politique budgétaire comme instrument essentiel de politique économique. L'Europe doit, pour cela, réviser le pacte de stabilité qui empêche les Etats-membres de mener une vraie politique budgétaire.

b. Créer un impôt européen sur les sociétés et lancer un emprunt pour financer le budget communautaire.

Il est indispensable de dégager des recettes au niveau européen afin de se doter d'un budget communautaire conséquent qui permette de financer la convergence vers le haut des zones les moins développées.

Dans un marché unique avec monnaie unique, en l'absence d'un tel mécanisme de solidarité budgétaire, les zones les moins convergentes seraient condamnées à pratiquer le dumping social pour attirer les investissements.

Il faut permettre à l'UE de lancer un emprunt européen pour alimenter les fonds structurels et aboutir à moyen terme à la création d'un impôt européen sur les sociétés affecté au budget communautaire.

c. Réconcilier l'Europe et les services publics.

Une directive-cadre doit définir les principes communs à tous les services publics et garantir les possibilités de financement public.

Le délitement et le démantèlement progressifs des services publics ont été considérablement accélérés sous l'effet de la politique européenne de libéralisation et de soumission des services d'intérêt économique général aux règles de la concurrence.

L'ouverture à la concurrence organisée par les directives successives de libéralisation mine les services publics, contraints d'adopter une logique de marché : suppressions d'emplois, diminution de la qualité du service à l'usager, réduction de la présence territoriale, et à terme fin de la péréquation tarifaire.

Le découpage des entreprises de réseau va dans le même sens, favorisant des concurrents privés avides de réaliser des bénéfices rapides en profitant des investissements à long terme encore assumés par la puissance publique et qui ont fait de la France un pays singulier au regard de la qualité de ses infrastructures.

La France doit exiger un moratoire immédiat sur les libéralisations en cours (postale, ferroviaire), et dans l'attente d'une politique européenne plus audacieuse, obtenir la possibilité pour chaque pays de décider des modes d'organisation des SIEG, y compris pour les secteurs déjà dérégulés (énergie, télécommunications, etc.) Une directive-cadre doit définir les principes communs à tous les services publics et garantir les possibilités de

financement public.

5. Pour une politique étrangère de Gauche

Revenus au pouvoir, il faudra revenir sur cette stratégie américano-dépendante.

Il est temps pour la Gauche de poser les bases d'une politique étrangère progressiste, contribuant au renforcement des principes de responsabilité, de liberté et de solidarité au niveau international. Une politique qui soutienne les régimes qui œuvrent à l'émancipation de leur peuple. Une politique qui refuse de se situer à la remorque de la pensée dominante qui, dans ce domaine comme dans de nombreux autres, sert le plus souvent les intérêts de la puissance dominante.

a. Assumer le multilatéralisme.

Nous devons encadrer strictement le droit d'ingérence, devenu prétexte aux aventures militaires et politiques. Nous devons rappeler le principe souverain du droit à l'autodétermination des peuples.

Une politique étrangère de Gauche devrait prendre en compte l'émergence de nouvelles puissances pour opposer à l'unilatéralisme actuel, un multilatéralisme ayant pour objectif le renforcement de la démocratie et un développement au service de l'humanité. L'Europe pourrait jouer un rôle moteur dans un tel processus. Pour cela elle devrait s'appuyer sur les dynamiques progressistes, notamment en Amérique latine, afin de contribuer de manière coordonnée à la transformation des rapports de force au niveau international. Une telle orientation est antagoniste avec le retour de la France dans l'OTAN qui aboutit à un alignement atlantiste et au renoncement d'une politique extérieure indépendante de l'Union. Revenus au pouvoir, il faudra revenir sur cette stratégie américano-dépendante.

b. Combattre le choc des civilisations.

La chute du mur de Berlin, la fin de la guerre froide qui divisait le monde depuis 1947, était porteuse d'un espoir de paix et de fraternité. Au lieu de chercher à bâtir des ponts entre les peuples et les cultures, les conservateurs érigent de nouveaux murs. Le choc des civilisations est devenu le credo le plus souvent utilisé pour justifier le droit du plus fort. Le fiasco meurtrier de l'intervention en Irak montre où de telles positions pourraient nous amener. Nous devons encadrer strictement le droit d'ingérence, devenu prétexte aux aventures militaires et politiques. Nous devons rappeler le principe souverain du droit à l'autodétermination des peuples.

c. Le combat pour la Mondialisation des Droits.

Nous continuons à appeler de nos vœux la mise en place d'un conseil de sécurité économique et social au sein de l'ONU et la création d'une véritable organisation mondiale de l'environnement.

La politique étrangère française et européenne ne peut se construire sans l'affirmation de principes forts. La question des Droits de l'Homme et de la démocratie, si elle ne peut constituer l'ossature unique d'une politique étrangère cohérente, ne peut être esquivée au nom de l'efficacité d'une prétendue « diplomatie commerciale ». C'est par la constance d'un engagement pour ces questions que l'on peut devenir un partenaire crédible et respecté. De manière plus générale, la diplomatie française doit s'engager plus fortement dans la promotion de nouveaux droits au niveau international. Les droits sociaux doivent en constituer l'élément premier, passant par un renforcement du rôle de l'Organisation Internationale du Travail et la promotion du droit à un « travail décent » dans toutes les politiques internationales, qu'elles soient commerciales ou financières. Par extension, cela suppose de maintenir l'action du FMI et de la Banque Mondiale dans le périmètre strict de leurs compétences et de lutter contre les politiques qu'elles soutiennent quand celles-ci limitent la souveraineté des Etats et contredisent les normes internationales en matière de travail, de santé ou d'environnement.

d. Transformer les organisations internationales.

L'ONU voit sa légitimité niée, l'OMC semble durablement bloquée et les politiques du FMI et de la Banque Mondiale font l'objet de contestations fortes. Toutes ces organisations méritent d'être remaniées en profondeur en rééquilibrant le poids entre pays du Sud et pays du Nord et en instaurant plus de démocratie dans leur fonctionnement, ainsi qu'en instaurant une hiérarchisation des normes qui place les principes fondamentaux au-dessus

des intérêts commerciaux.

Nous continuons à appeler de nos vœux la mise en place d'un conseil de sécurité économique et social au sein de l'ONU et la création d'une véritable organisation mondiale de l'environnement. Il faut se trouver de nouveaux alliés, notamment au Sud, pour permettre de mener à bien ces projets.

e. Une autre politique de développement et de coopération

Pour répondre aux défis lancés tout autant par les migrations humaines que par la nécessaire Mondialisation des Droits, il faut renforcer la politique de développement et de coopération. Actuellement, contrairement à nos engagements internationaux, la part du budget accordé à l'Aide Publique au Développement ne cesse de baisser. Il est impératif d'inverser ce processus. Mais il faut aussi revoir en profondeur les politiques qui sous-tendent cette aide, aujourd'hui constituée à moins de 55% par des programmes sectoriels ou d'assistance technique, dont la moitié seulement pour les pays les moins avancés. L'Aide Publique au Développement, comme le reste de la politique française de coopération, reste profondément marquée par des réflexes néocoloniaux, avec pour conséquence le soutien militaire et économique à des dictatures corrompues. Il faut rompre enfin avec ce système.

6. Une nouvelle politique d'immigration

Les déséquilibres scandaleux de la planète, les guerres, les tyrannies, la pauvreté, sont à l'évidence la principale cause des migrations humaines. Le développement de tous les moyens de communication, l'homogénéisation des modes de vie, la mondialisation, non seulement économique mais aussi culturelle, facilitent et encouragent des mouvements massifs de population, de plus en plus nombreux et divers.

Nous sommes confrontés à un phénomène durable et il serait parfaitement illusoire de croire que les migrations, clandestines ou non, se stabiliseront, voire régresseront, sans que soit élaborée une autre politique de développement à l'échelle de la planète, pour corriger les inégalités qui en sont la cause.

Face cette situation, les conservateurs ont développé, dans tous les pays, une politique de stricte fermeture des frontières, avec l'édification de véritable no man's land voire de murs, comme veut le faire Georges Bush à la frontière mexicaine, la plus grande limite terrestre entre le Nord développé et le Sud en développement.

Nous assistons donc à un double processus :

D'un côté la dérégulation des marchés, la mise en concurrence des productions alimentaires locales avec celles, importées et subventionnées, des pays développés, accroissent les inégalités et suscitent une crise alimentaire mondiale sans précédent, conséquence directe de la mondialisation libérale. Le soutien aveugle à des régimes qui entretiennent la terreur et la misère de leurs peuples participent à l'accroissement des demandes d'asile trop souvent rejetées.

De l'autre les gouvernements qui organisent ces politiques, multiplient les mesures purement policières et sécuritaires pour assurer l'étanchéité des frontières, flattent certains sentiments xénophobes et organisent de véritables traques des immigrés. A cet égard la récente directive adoptée le 18 juin 2008 par le Parlement européen permettant à des Etats d'interner administrativement jusqu'à 18 mois des immigrés sans papiers est particulièrement significative.

La politique de l'actuel gouvernement français est, sans doute, la caricature de ce type de position. La volonté acharnée d'afficher des résultats d'expulsions d'immigrés, le « culte du chiffre », est déjà responsable de nombreux drames humains. Bien évidemment cette politique s'avère totalement inefficace, le nombre de clandestins n'a pas diminué. Dans le même temps, le débat organisé autour des tests ADN a montré jusqu'où la droite pouvait aller et le discours prononcé à Dakar par le président de la république dévoile les a priori qui

Nous sommes confrontés à un phénomène durable et il serait parfaitement illusoire de croire que les migrations, clandestines ou non, se stabiliseront, voire régresseront, sans que soit élaborée une autre politique de développement à l'échelle de la planète, pour corriger les inégalités qui en sont la cause.

Pour empêcher une diminution de la population totale, les chiffres font apparaître qu'à échéance de 2050, il faudrait que l'UE accueille 47 millions

d'immigrés

sous-tendent ces orientations.

C'est ainsi que **la mondialisation libérale organise la misère en même temps qu'elle criminalise ceux qui la fuient.**

Nous proposons que chaque année soit fixé un nombre d'immigrés accueillis sur notre territoire selon trois critères : l'emploi, le regroupement familial et les situations d'urgence.

La gauche doit prendre la mesure de ces questions et sortir de l'atonie dans laquelle elle se trouve trop souvent lorsqu'il s'agit de les aborder. Les choix faits par nos camarades espagnols, dans un pays pourtant particulièrement touché par les migrations clandestines, montre que cela est possible. L'opinion est aujourd'hui prête à entendre un discours réaliste et humaniste à ce sujet.

L'affirmation de cette nouvelle orientation sur l'immigration devrait être facilitée par le fait qu'elle est, pour nous, non seulement un impératif moral, mais aussi une nécessité politique et économique.

En effet, à l'horizon 2050, l'Europe sera confrontée à un grave déficit démographique. Les chiffres font apparaître que pour empêcher une diminution de la population totale, il faudrait que l'UE accueille 47 millions d'immigrés ; pour maintenir l'effectif de la population active, le chiffre serait de 77 millions. Certes, la France possède un des indicateurs conjoncturel de fécondité parmi les plus élevés de l'Union (1,973 enfant par femme en 2007) mais il reste bien inférieur au chiffre (2,1) assurant le renouvellement des générations. De plus, le vieillissement de la population française ne cesse de se confirmer : en dix ans l'espérance de vie a augmenté de 3 ans pour arriver à 84,4 ans pour les femmes (le chiffre le plus important sur le continent) et 77,5 ans pour les hommes. Autant de défis à relever pour notre croissance et nos retraites.

Nous devons comprendre que l'immigration est une chance pour la France et l'Europe de demain.

Pour cela nous proposons que chaque année soit fixé un nombre d'immigrés accueillis sur notre territoire selon trois critères : l'emploi, le regroupement familial et les situations d'urgence. Cette politique devra se placer aux antipodes de l'immigration choisie promue par la droite et qui n'aboutit qu'à accroître les déséquilibres en pillant les ressources humaines des pays en développement.

Nous proposons la régularisation de tous les « sans-papiers » travaillant sur le territoire français ainsi que des enfants déjà inscrits dans nos établissements scolaires ainsi que de leurs familles

Les deux premiers actes de cette nouvelle politique d'immigration devront être :

- La régularisation de tous les « sans-papiers » travaillant sur le territoire français ainsi que des enfants déjà inscrits dans nos établissements scolaires ainsi que de leurs familles.
- La reconnaissance du droit de vote des immigrés aux élections locales.

7. Approfondir la démocratie : vers une 6^{ème} république

La crise de défiance des citoyens vis-à-vis du pouvoir politique, en France comme en Europe, appelle une refonte profonde de nos pratiques qui ne peuvent se résumer à une nécessaire réforme institutionnelle.

a. Une 6^{ème} République qui réhabilite la responsabilité politique

La réhabilitation de la responsabilité politique ne peut s'effectuer qu'en mettant en œuvre des formes d'organisation qui contraignent l'exercice de tout pouvoir au contrôle démocratique. C'est pour cela que nous faisons clairement le choix d'un régime primoministériel, dans lequel le premier ministre se voit consacré seul responsable de l'Exécutif. Dans le même temps les pouvoirs de l'Assemblée Nationale doivent être renforcés, notamment en lui confiant de nouvelles missions, en lui garantissant le contrôle de la moitié de son ordre du jour, en supprimant l'article 49-3, sauf pour la Loi de Finances, en limitant le recours aux ordonnances (article 38), etc.

Nous faisons clairement le choix d'un régime primo-ministériel, dans lequel le premier ministre se voit consacré seul responsable de l'Exécutif

Les socialistes doivent affirmer dès maintenant leur volonté de revenir sur tous les dispositifs liberticides mis sur pied depuis 2002.

b. Une 6^{ème} République miroir de la diversité de la société française

Ce nouveau régime devra permettre de tisser de nouveaux liens entre les citoyens et leur système politique représentatif, ce qui suppose une plus grande accessibilité à la fonction d'élu. Un véritable statut de l'élu sera constitutionnalisé. L'éligibilité et la participation aux élections locales seront accordées aux étrangers non communautaires.

La parité homme/femme sera améliorée et optimisée : tous les organes exécutifs, des Bureaux Municipaux au Gouvernement, en passant par les exécutifs des Conseils Régionaux et des Conseils Généraux, ainsi que les structures d'intercommunalité, devront être paritaires.

c. Garantir les libertés fondamentales et agir contre toutes les discriminations

Depuis 2002, et plus particulièrement depuis la dernière élection présidentielle, la droite, pour dissimuler ses échecs, à mis en œuvre une politique sécuritaire peu regardante quant à la garantie des libertés fondamentales. Camps de rétention, utilisation des tests ADN, loi de rétention de sûreté, main mise sur les médias... les exemples abondent dans ce domaine. En fait, les conservateurs appliquent là une de leur plus vieille recette: susciter et accentuer les peurs pour détourner l'attention des angoisses causées par des politiques économiques faites en faveurs des puissants au détriment du plus grand nombre, justifier ainsi des politiques répressives et accuser la gauche de laxisme lorsqu'elle affirme son attachement aux valeurs fondatrices de la République.

Face à cette offensive qui suscite de vives réactions dans le pays, nous ne pouvons rester passifs. Les socialistes doivent affirmer dès maintenant leur volonté de revenir sur tous les dispositifs liberticides mis sur pied depuis 2002.

Au nom de l'égalité des droits, nous faisons de la lutte contre toutes les discriminations une priorité de la reconquête. L'égalité hommes, femmes est encore un combat à venir dans la sphère sociale, économique et politique. Les discriminations liées à l'origine réelle ou supposée, touchent de plein fouet les « jeunes des quartiers défavorisés ». Elles doivent être combattues si l'on veut répondre, enfin à l'exaspération croissante dans ces quartiers face à l'inefficacité du politique. Les inégalités dues au handicap doivent passer du déclaratif, à l'action. Les discriminations fondées sur l'identité de genre qui ne sont actuellement pas reconnues par la loi seront combattues au même titre que celles fondées sur l'orientation sexuelle. Le mariage, l'adoption et l'accès à la procréation médicalement assistée seront ouverts aux couples de même sexe.

d. Donner un second souffle à la démocratie sociale

La participation des salariés aux décisions concernant la vie de l'entreprise reste encore très faible. Elle doit passer par un dialogue social affirmé via les organisations syndicales, mais aussi trouver de nouvelles formes et de nouveaux champs.

La réforme en cours sur la représentativité et les évolutions internes à chaque organisation vont changer la donne dans les années à venir.

Nous pouvons cependant affirmer, dès maintenant, un certain nombre de propositions :

- accord majoritaire des salariés, avec des organisations considérées comme représentatives en fonction du vote des salariés aux élections professionnelles;
- défense du principe de faveur, reposant sur une hiérarchie des normes du niveau interprofessionnel à l'entreprise en passant par la branche, dans un sens protecteur du salarié;
- développement du dialogue de branche et territorial pour les salariés des petites entreprises (un salarié sur deux en France);
- financement public des syndicats.

Seule cette nouvelle légitimité conférée aux acteurs sociaux peut permettre d'envisager un équilibre nouveau entre la loi et la négociation collective. A défaut nous avons assisté à un démantèlement du droit du travail sur des pans essentiels comme la durée du temps de travail, le repos dominical, la rémunération des heures supplémentaires, etc.

III. Construire la gauche du 21^e siècle

Le progrès social, en France et en Europe, a toujours été lié à la présence de la Gauche au gouvernement. Parfois, de puissants mouvements sociaux ont précédé ou suivi la victoire électorale. Toujours, c'est la traduction en lois des aspirations populaires qui a fait entrer les avancées dans la durée.

La création d'un "Parti de la Gauche" nous apparaît comme un élément stratégique déterminant

Divers partis ont joué un rôle déterminant dans l'histoire de notre pays: successivement radicaux, socialistes, communistes et verts ont contribué à créer le paysage politique de la Gauche d'aujourd'hui. C'est parce que ces quatre forces ont accepté de participer à des gouvernements, ou au moins de les soutenir, que le droit du travail et la protection sociale ont été progressivement édifiés.

La qualité des relations entre les formations de la Gauche est donc un critère décisif pour permettre son arrivée au pouvoir. La brièveté du Front populaire en 1936 a résulté pour beaucoup de la non participation du PC au gouvernement. La mise en cause du programme commun en 1977 a conduit à la défaite de 1978. Plus près de nous, le gouvernement pluriel de Lionel Jospin a engrangé les acquis sociaux tant que les quatre partis de la Gauche ont travaillé de concert; la compétition qui s'est instaurée entre eux à l'approche de l'élection présidentielle est en partie responsable de la tragique défaite de 2002.

Nous affirmons notre refus de tout renversement stratégique des alliances.

La question de l'Union de la Gauche demeure une question centrale pour vaincre et agir. A la lumière de l'expérience récente, les signataires de ce texte considèrent qu'il est temps d'ouvrir la perspective d'une union organisationnelle de la gauche. **La création d'un "Parti de la Gauche" nous apparaît comme un élément stratégique déterminant**: tout autant pour la reconquête de l'électorat populaire que pour ouvrir de nouvelles perspectives, rendre l'espoir à tous ceux qui subissent les conséquences de la mondialisation libérale.

Plusieurs conditions nous paraissent devoir être réunies, pour créer la nécessaire dynamique de rassemblement tout en respectant l'histoire et l'identité de chacun :

- **Affirmer notre refus de tout renversement stratégique des alliances.** Notre prochain congrès doit s'exprimer avec force sur ce sujet, dès l'automne, en anticipant les pressions qui ne manqueront pas de s'exercer sur nous à l'occasion des prochaines élections régionales et de la désignation ultérieure des exécutifs.
- Refuser de se tromper d'ennemi. **Les socialistes n'ont pas d'ennemis à gauche** et doivent concentrer toute leur attention au combat contre une droite qui a entrepris un travail de destruction sans précédent.

Dans ce but nous devons proposer immédiatement :

- L'élaboration d'axes programmatiques pour une action gouvernementale commune;
- un accord sur les conditions de préparation des élections à venir, accord qui doit définir les modalités du choix d'un candidat commun pour l'élection présidentielle et assurer une juste représentation de tous au Parlement;
- un accord sur les mécanismes de décision au sein du futur parti qui permette l'expression et l'influence de chaque composante tout en garantissant l'efficacité de l'organisation.

Le PS ne doit pas, selon nous, aller plus loin aujourd'hui dans le détail des propositions à avancer. Force principale de la Gauche, il a autant besoin de ses partenaires que ceux-ci ont besoin de lui. Si nous devons affirmer notre volonté d'œuvrer à la création du "Parti de la Gauche" et avancer des propositions pour sa création; il ne nous appartient pas d'en être le créateur.

Par ailleurs l'existence du parti de la Gauche, malgré la dynamique qu'elle entrainera, ne nous paraît pas suffisante pour répondre à deux autres défis que nous devons

impérativement relever pour retrouver une capacité de victoire et de transformation sociale:

- Mobiliser autour du programme à venir l'ensemble des acteurs sociaux, associatifs, syndicaux et de l'économie sociale souhaitant intervenir sur un de ses aspects particuliers ;
- Donner à notre démarche la dimension internationale indispensable pour changer la mondialisation et faire que les progrès technologiques, présents et à venir, soient mis au service de l'humanité.

Donner à notre démarche la dimension internationale indispensable pour changer la mondialisation et faire que les progrès technologiques, présents et à venir, soient mis au service de l'humanité

La relation entre les partis de gauche et les syndicats, a toujours été, en France, difficile. Entre l'affirmation sans nuance par la Charte d'Amiens de la complète indépendance des syndicats par rapport aux partis et le rôle de "courroies de transmission" prôné par certains, le balancier a toujours eu du mal à se stabiliser. L'élaboration d'un programme d'action gouvernemental commun ne saurait cependant s'imaginer sans concertation avec les organisations représentatives des salariés. Leur commune appartenance à la toute nouvelle Confédération Syndicale Internationale, créée fin 2006 à Vienne et unifiant toutes les organisations mondiales antérieures, devrait à la fois rendre plus naturelle, et plus facile, cette concertation.

Reste le champ, divers mais essentiel, que représente en France le tissu multiforme des associations. Leur activité est sectorielle mais beaucoup se battent, chacune sur son terrain, pour une autre mondialisation. Associations de consommateurs ou pour un commerce équitable, soucieuses de la qualité des produits mais aussi des normes sociales, associations d'aide au pays pauvres, associations pour la défense de l'environnement et un développement durable, associations altermondialistes, etc. La plupart de ces forces militantes ont aujourd'hui conscience de la nécessité d'une transformation radicale du monde mais leur vision, souvent négative, de la démocratie représentative et des partis les tiennent à l'écart de contacts approfondis avec nous. A nous, d'organiser la convergence de nos forces avec ces différents mouvements.

Une gauche unie, rassemblée autour d'objectifs communs et d'une même volonté de transformer la société en préparant l'alternance.

Un Parti Socialiste sûr de ses choix stratégiques et refusant tout renversement d'alliance.

L'ouverture d'un processus devant aboutir à la création d'un parti de toute la gauche.

L'instauration d'un dialogue permanent et constructif avec les syndicats, les mouvements associatif et de l'économie sociale.

Telles sont les orientations qui doivent nous permettre de bâtir la gauche du XXI^e siècle, pour préparer la société post-libérale, rendre l'espoir à ceux qui subissent les conséquences d'un capitalisme sans règles et réconcilier l'humanité avec le progrès.

Dix leviers pour la Reconquête

- Activer le tarif extérieur commun
- Promouvoir un serpent fiscal et social européen
- Créer un grand impôt progressif sur le revenu
- Mettre en place un fonds souverain français
- Indexer les salaires sur les gains de productivité
- Bâfir un pôle public de l'énergie
- Encadrer les loyers et réquisitionner les logements vides
- Régulariser les travailleurs sans-papiers et leurs familles
- Instaurer une VIème République primo-ministérielle
- Organiser le Grand Parti de la Gauche